

Orientations budgétaires pour 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année avant le vote du budget primitif, la séance de janvier est consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat est l'occasion privilégiée pour :

- d'une part faire le point de la situation,
- d'autre part afficher des intentions à la fois budgétaires et fiscales.

Le budget 2000 est une étape importante dans la réalisation du projet proposé aux Bisontins en 1995. En effet, les grands dossiers d'investissement du mandat sont quasiment tous lancés ou vont l'être dans les prochaines semaines.

Il convient donc de dépasser l'horizon des 12 mois à venir et de nous inscrire dans une perspective à moyen terme, celle des années 2001 et suivantes.

I - La situation

Comme celles de toutes les grandes villes, nos marges sont limitées car il n'est plus question d'accroître les recettes ordinaires de manière significative.

Quelles sont les causes profondes de cette situation ?

A) Les facteurs extérieurs

Les recettes de l'Etat progressent moins vite que le coût de la vie. La Loi de Finances prévoit une évolution de l'inflation de 1 %.

Malgré une croissance en nette évolution, les collectivités ne bénéficient que d'une partie de celle-ci à travers notamment de l'enveloppe normée du contrat de croissance et de solidarité. Globalement, les dotations d'Etat évolueront moins rapidement que l'inflation, ce qui signifie donc une perte de pouvoir d'achat qui sera de l'ordre de 0,8 MF.

Ce que l'on attendait depuis quelques années arrive, à savoir l'évolution de la CNRACL. Elle se poursuivra en 2001. Cette cotisation supplémentaire a été fixée à 0,5 % de la masse salariale soit environ 1,2 MF pendant deux ans dans un premier temps car la question globale des retraites n'est pas tranchée.

Jusqu'à présent, le contingent d'aide sociale de l'année N était réglé par les communes en N + 1. La loi sur la Couverture Maladie Universelle a supprimé ce décalage dès 2000. Ainsi en 2000 l'amputation de notre DGF coïncide avec la suppression du contingent pour 2000, ce qui est neutre, une dépense en moins, une recette en moins. Par contre, le Département va émettre également en 2000 un titre de recette pour le contingent 1999 qui reste dû, soit 27,6 MF estimé. Le Département, comme le suggérait la circulaire du 5 août 1999, a accepté un étalement sur 7 ans, la Ville devra donc inscrire à son budget 2000 : 10 % du contingent 1999 soit 2,8 MF et de 2001 à 2006 : 15 % du contingent 1999 soit près de 4,2 MF. L'ajustement correspondant au contingent réel 1999 s'effectuera sur la dernière année. Il convient d'apprécier à sa juste valeur l'effort consenti par le Conseil Général qui a par ailleurs accepté de rembourser une partie de cette créance sous forme de subvention exceptionnelle tout en regrettant que cet effort n'ait pas été aussi important que nous l'espérons.

B) Les facteurs internes

Certains services nouveaux fonctionnent toute l'année comme les deux premiers points publics à Planoise et Clairs-Soleils, ce qui engendre de nouvelles dépenses. Deux postes de cadre A ont été créés en 1999 au service Economie-Emploi-Tourisme, trois postes de gardien des installations sportives, deux postes à la Citadelle, un poste de cadre pour l'Info Point Europe, un poste à la cellule fiscale, un poste au service juridique.

Il est à noter que toutes ces créations se font de manière générale à effectif constant.

Par ailleurs, nos recettes sont stagnantes dans certains secteurs comme les transports ou comme le stationnement dans le quartier de la Place du Marché qui est perturbé par les travaux.

Il faut noter un point positif, les recettes des piscines qui sont tout à fait satisfaisantes. L'effet nouveauté de la piscine La Fayette se poursuit alors que généralement dès la 2^{ème} année on assiste à un tassement des recettes.

Autre point positif, les recettes du Musée des Beaux-Arts qui progressent de manière significative. Il en va de même pour la fréquentation de la Citadelle, ce qui nous a permis de verser des participations inférieures à celles prévues au BP 1999. Bien entendu, il faut être prudent car de nombreux facteurs interviennent (le climat, la conjoncture économique, ...).

II - Nos orientations pour 2000

A) Le budget 2000 sera à nouveau un budget de rigueur

Ce qui va se traduire par :

- une recherche d'économies renforcée au niveau du fonctionnement principalement,
- un recours à l'emprunt modéré soit une dizaine de millions supplémentaires malgré les grands chantiers en cours ou nécessitant une intervention urgente (groupe scolaire Fourier),
- une limitation de la pression fiscale.

Depuis le début du mandat, la pression fiscale a augmenté modérément. Nous nous étions engagés sur une augmentation des taux voisine de 1 %.

Pour 2000, il n'y aura pas d'évolution des taux communaux, ce qui nous contraint à encore mieux cadrer nos dépenses de fonctionnement. Pour l'investissement, la recherche de partenaires est plus que jamais à l'ordre du jour.

Dans ce contexte délicat pour toutes les grandes villes, nos concitoyens attendent malgré tout des élus qu'ils accompagnent la relance.

Les grands chantiers se poursuivent (Place du Marché, Ilot Pasteur, Parking des Remparts, usine d'incinération, Palais des Sports, Stade Léo Lagrange).

Besançon investit à la fois pour répondre au mieux à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de capitale régionale avec toutes les conséquences positives qui en découlent pour le tissu économique local.

B - Le budget 2000 est une étape dans la réalisation du projet 2001, projet qui comporte deux volets en matière d'investissement :

. la vie quotidienne (patrimoine, sécurité, service aux usagers, notamment sur le plan social, ...),

. la ville centre et capitale régionale (volet touchant l'économie, l'habitat et la culture).

* L'investissement pour la vie quotidienne sera sensiblement identique en 2000 à celui de 1999 :

. l'entretien du patrimoine bâti	15,00 MF
. l'entretien de la voirie	15,40 MF
. le maintien et l'extension de l'éclairage public	3,75 MF
. le remplacement des jeux dans les espaces publics et les écoles	1,40 MF
. la restructuration des espaces extérieurs des quartiers (Orchamps - Planoise ...)	4,00 MF
. l'extension du Cimetière de Saint-Claude	1,00 MF
. la maintenance des équipements et matériels d'exploitation des bâtiments publics et des services	8,70 MF
. le renouvellement du parc automobile	8,20 MF
. le développement de l'informatique de l'an 2000	7,50 MF
. l'installation de points publics dans les quartiers	1,20 MF
. l'aménagement des jardins familiaux	1,00 MF
. la réhabilitation et restructuration du groupe scolaire de Saint-Claude	2,00 MF
. la réhabilitation du groupe scolaire Fourier	8,00 MF

Il est à signaler qu'en 2000 les tranches annuelles seront de l'ordre de 42 millions auxquels il faut ajouter les dépenses du budget annexe transports (environ 18 millions).

* Ville centre et capitale régionale

. L'opération CHORUS

- la construction du complexe Marché/Beaux-Arts	17,00 MF
- la réhabilitation du Palais Granvelle et le Musée du Temps	6,00 MF
- la réhabilitation et l'extension du parking du Marché	16,00 MF
. la participation aux ZAC d'aménagement (City, Planoise, La Fayette)	8,10 MF
. les études d'urbanisme (Haut du Chazal - Pôle santé - Val des Grands Bas - Porte rue de Vesoul - Ilot Pasteur - Prés de Vaux - Port fluvial ...)	0,90 MF

. le PSI en partenariat avec la Région, le Département et la CCI dans le cadre du Syndicat Mixte	10,00 MF
. les acquisitions foncières pour permettre le développement des activités économiques et d'habitat	3,20 MF
. la réhabilitation et le ravalement des façades des bâtiments publics	3,10 MF
. la poursuite de la mise en valeur du patrimoine public par le Plan Lumière	1,20 MF
. le développement du site touristique de la Citadelle (parc zoologique)	2,00 MF
. la participation aux RHI Bacchus et Vignier	2,00 MF
. la participation à la réalisation de l'UFR et Bibliothèque Médecine	3,00 MF
. le stade Léo Lagrange (mise aux normes et projet de rénovation)	15,00 MF
. le Palais des Sports (Championnat du Monde 2001 et extension)	6,00 MF
. l'aménagement de voirie rue Kastler	2,00 MF

C - Au-delà de l'horizon 2000/2001

La mise en place de financements des grosses opérations lancées en 2000 constituera l'essentiel des investissements des années à venir.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, pour 2000 on peut mentionner :

*** Budget Déchets**

. équipements et matériels d'exploitation	1,36 MF
. modernisation de l'usine	46,00 MF

sur un total estimé de 150 millions TTC.

Le budget Déchets est comme le budget principal établi en TTC

Les budgets ci-après sont établis en HT :

*** Budget des Eaux**

. équipements et matériels d'exploitation	2,13 MF
. travaux sur réseaux	9,30 MF
. travaux rocade Nord-Ouest	7,00 MF

*** Budget de l'Assainissement**

. construction et réhabilitation de réseau	11,60 MF
. travaux sur la station d'épuration et co-incinération	6,70 MF
. construction du collecteur Nord-Ouest	10,00 MF
. inondation/dépollution temps de pluie	4,00 MF

*** Budget des Transports**

. équipements et matériels de transports 18,26 MF

Prévue par la loi du 6 février 1992, la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires doit être organisée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen du budget du millénaire aura lieu le 13 mars 2000.

Comme ce fut le cas pour la séance consacrée aux orientations budgétaires de 1999, divers documents d'informations financières tant récapitulatifs que prospectifs vous ont été adressés :

- données générales sur les équilibres financiers, sur les grandes catégories de recettes et dépenses des budgets antérieurs,
- évolution de l'inflation,
- évolution des concours de l'Etat et des autres collectivités locales,
- données générales sur la fiscalité locale,
- données générales sur le recours à l'emprunt et sur la dette de notre ville.

A ce stade de la réflexion budgétaire, de nombreuses incertitudes demeurent quant aux possibilités d'équilibre du budget 2000, notamment en matière de dotations de l'Etat et de produit fiscal (la Loi de Finances pour 2000 ayant été votée fin décembre 1999 et l'évolution des bases de la fiscalité locale ne sera connue que début février). Il y a cependant lieu d'être prudent sur l'évolution des bases car les premières informations venant des services fiscaux nous indiquent que les bases de taxe professionnelle n'évoluent quasiment pas. Il va sans dire que nos débats devront davantage porter sur un examen attentif des crédits nettement identifiés en investissement car ceux-ci engendrent les dépenses ou les recettes de fonctionnement des prochaines années. Bien entendu, au stade du document d'orientations budgétaires, il nous appartient de réfléchir sur les grandes options et non dans le détail des opérations.

Les orientations dégagées au cours de cette séance du 17 janvier 2000 seront ensuite prises en compte pour l'élaboration du projet de budget détaillé, complété par l'ensemble des documents réglementaires, qui vous sera soumis le 13 mars prochain.

RAPPEL DE QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES RELATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS PRÉCÉDENTS

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

L'ensemble des informations ci-dessous ont été recalculées en nomenclature M14 afin d'homogénéiser les éléments comparés.

Evolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)

- + 1,8 % en 1995 par rapport à 1994
- + 3,0 % en 1996 par rapport à 1995
- + 6,6 % en 1997 par rapport à 1996
- + 5,2 % en 1998 par rapport à 1997
- + 3,2 % en 1999 par rapport à 1998

Evolution de l'inflation (glissement annuel)

- + 2,1 % en 1995 (tous ménages avec tabac)
- + 1,5 % en 1996 (tous ménages hors tabac)
- + 1,1 % en 1997 (tous ménages hors tabac)
- + 0,3 % en 1998 (tous ménages hors tabac)
- + 0,8 % estimée pour 1999 (tous ménages hors tabac)

Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)

- 21,4 % en 1995
- 20,9 % en 1996
- 24,7 % en 1997
- 26,0 % en 1998
- 26,0 % en 1999

Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général

- 78,6 % en 1995
- 79,1 % en 1996
- 75,3 % en 1997
- 74,0 % en 1998
- 74,0 % en 1999

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général

- 45,6 % en 1995
- 46,0 % en 1996
- 45,5 % en 1997
- 45,6 % en 1998
- 45,2 % en 1999

Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt

91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes)

90,5 MF en 1996 (80 MF pour le budget principal et 10,5 MF pour les budgets annexes)

88,1 MF en 1997 (80 MF pour le budget principal et 8,1 MF pour les budgets annexes)

86,3 MF en 1998 (81 MF pour le budget principal et 5,3 MF pour les budgets annexes)

118,5 MF en 1999 (85 MF pour le budget principal et 33,5 MF pour les budgets annexes)

Part des recettes provenant de la fiscalité locale

32,6 % du budget général ou 36,8 % du budget principal en 1995

33,7 % du budget général ou 38,6 % du budget principal en 1996

33,6 % du budget général ou 38,4 % du budget principal en 1997

33,5 % du budget général ou 39,1 % du budget principal en 1998

32,4 % du budget général ou 39,6 % du budget principal en 1999

Evolution des principales dotations de fonctionnement de l'Etat

Dans la continuité du pacte de stabilité, les principales dotations de fonctionnement de l'Etat sont formalisées depuis 1999 dans le contrat de croissance et de solidarité.

Recettes du pacte de stabilité : enveloppe normée comprenant la dotation globale de fonctionnement, la dotation spéciale instituteurs, le fonds national de péréquation de taxe professionnelle, le fonds national de péréquation, les dotations générales de décentralisation ainsi que la dotation de compensation de taxe professionnelle (hors REI).

231,5 MF en 1996

233,5 MF en 1997 (soit + 0,9 %)

234,8 MF en 1998 (soit + 0,6 %)

Recettes du contrat de croissance et de solidarité : enveloppe normée comprenant les mêmes dotations que celles de l'enveloppe normée du pacte de stabilité.

236,8 MF en 1999 (soit + 0,9 %).

LE BUDGET PRIMITIF DE 2000

Le budget 1999 avait vu la naissance du budget annexe «Déchets», en 2000 ce sont deux nouveaux budgets annexes qui ont été votés le 13 décembre dernier, celui des «Transports Urbains» et celui de la «Zone d'Activités des Champs Montants».

Les contraintes externes et internes entraînent de plus en plus de difficultés pour équilibrer les budgets des grandes villes. En effet, les demandes sont toujours plus nombreuses et en face les recettes sont en quasi stagnation.

La multitude des contractualisations permet sans doute de réaliser des politiques plus ambitieuses mais cela, conjugué à une plus grande dépendance de l'Etat pour nos ressources permet de s'interroger sur le devenir de l'autonomie financière de nos communes.

La crise de l'emploi, malgré une embellie, a des conséquences en matière de ressources. La courbe démographique, le recours à d'autres solutions moins onéreuses, la diversité de l'offre expliquent cette évolution également constatée dans la plupart des villes.

C'est ainsi que les transports en commun, les établissements pour enfants (crèches et haltes garderies, restaurants scolaires), la patinoire, les bibliothèques, pour ne citer que les cas les plus importants ont constaté dans la majorité des cas une quasi stagnation.

Après le pacte de stabilité (1996-1998) qui prévoyait une indexation de l'enveloppe normée des concours de l'Etat sur l'inflation, un nouveau dispositif a été décidé en loi de finances 1999 pour 3 ans : il s'agit du contrat de croissance et de solidarité (1999-2001).

L'indexation du contrat de croissance et de solidarité sur la base du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac) de l'année 2000 et sur 25 % du taux d'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) 1999 permet aux collectivités locales de bénéficier des fruits de la croissance économique. Il faut remarquer que l'indexation 2000 sur 25 % du PIB sera plus intéressante que celle appliquée en 1999 qui était égale à 20 %.

Les dotations de l'Etat contenues dans l'enveloppe normée évolueront en 2000 de 1,475 % soit une hausse inférieure à celle de 1999 (1,82 %) mais qui reste supérieure à l'inflation prévisible pour 1999 (de l'ordre de 0,8 %) grâce à la prise en compte du PIB.

A l'intérieur de cette enveloppe normée, chaque dotation conserve ses règles d'indexation, à l'exception de la DCTP (Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle) (hors REI - Réduction pour Embauche et Investissement) qui constitue la variable d'ajustement.

Comme en 1999, dans un souci de péréquation, l'ajustement à la baisse de la DCTP, - 3,44 %, sera réduit de moitié pour les communes éligibles à la DSU et une 2^{ème} part du Fond National de Péréquation de Taxe Professionnelle devrait compenser la perte de DCTP enregistrée entre 1999 et 2000.

S'agissant de la DGF qui représente plus du tiers de l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales, sa progression, compte tenu des recalages effectués sur la DGF 1999 en fonction des derniers indices économiques connus et de la régularisation négative de DGF 1998, sera de 0,821 % en 2000. La dotation forfaitaire des communes évoluera, selon la décision du Comité des Finances Locales, entre 50 et 55 % de cette évolution soit entre 0,41 et 0,45 %. Deux mesures gouvernementales ont des répercussions importantes sur la DGF 2000 :

- la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, cette mesure se veut neutre pour les communes et prévoit la suppression des contingents communaux d'aide sociale et une diminution de la dotation forfaitaire 2000 équivalente au montant 1999 du contingent d'aide sociale.

- la prise en compte des résultats du recensement 1999 avec des mesures de lissage de la variation de population sur 3 ans.

L'abondement exceptionnel de la DSU 1999 est reconduit en 2000 pour un montant de 500 millions. Parallèlement le Gouvernement n'a pas souhaité que la prise en compte des effets du recensement 1999 vienne pénaliser le rôle péréquisiteur de la DSU et a donc proposé d'étaler sur 3 ans la prise en compte des variations de population. Sans cette décision du Gouvernement, l'augmentation de la DGF se serait répercutée sur la DSU qui aurait connu une diminution de l'ordre de 25 %. De plus, pour maintenir un niveau élevé de

péréquation, le Gouvernement a décidé d'accorder un nouvel abondement de la DSU de 500 millions de francs supplémentaires.

Sans que le problème des retraites soit définitivement réglé, l'Etat a toutefois pris en 1999 deux décisions importantes :

- réduction de la surcompensation que la CNRACL doit verser au titre de la solidarité à certains régimes spéciaux, ce qui limitera l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL de 1 point en deux ans.

Ces mesures ne sont cependant que provisoires et permettent à la CNRACL de passer 2000 à 2001.

L'avenir à long terme de cette caisse est renvoyé à un débat plus général sur les retraites que le Gouvernement souhaite ouvrir en 2000.

La cotisation CNRACL qui s'élève à environ 60 MF correspond à près de 15 % du produit fiscal perçu par notre commune.

Dans ce contexte de réduction progressive de nos ressources, tant internes qu'externes et d'alourdissement de nos charges, quelle stratégie financière peut-on envisager ?

Cette stratégie qui doit s'appliquer non pas seulement sur un exercice budgétaire mais sur l'ensemble du mandat municipal est fortement influencée par les objectifs que notre assemblée et son exécutif veulent se donner.

Trois objectifs principaux qui étaient déjà prioritaires en 1999 doivent orienter nos actions futures et les décisions qui en découleront :

1) Une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi.

2) L'action sociale demeure un axe fort de la politique municipale mais dans ce domaine comme dans d'autres, il faut se demander si nos structures sont adaptées aux besoins, d'où les réflexions sur les crèches, les foyers de personnes âgées.

3) Une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés.

S'agissant de l'action économique et de la lutte pour l'emploi, rappelons pour mémoire que la Ville et le CCAS ont créé directement 50 emplois-jeunes, indirectement 100 postes ont été cofinancés. Au total, grâce à l'ensemble des partenaires, ce sont 560 emplois-jeunes qui ont été créés en 1999.

Le chômage sur l'agglomération bisontine n'est que de 9,1 % alors que la moyenne nationale est de 11,1 %. Faut-il s'en réjouir ? Oui et non car ces derniers mois, plusieurs mauvaises nouvelles sont tombées (WEIL, COBRA, STANLEY-MABO, etc.).

Face à celles-ci, la Ville et ses partenaires se battent quotidiennement et ce depuis de très nombreuses années.

En 1999, la Ville a heureusement connu des créations d'emplois importantes chez SCHLUMBERGER, IER BULHER, SNDR et MMT).

Des travaux importants vont se poursuivre en 2000 sur le Parc Scientifique et Industriel. Il s'agit dans cette zone d'activités de haut niveau de rapprocher les chercheurs du monde de l'entreprise. Sa spécificité : la micro ingénierie appliquée à 4 filières :

- matériaux et mécanique
- productique
- biotechnologies
- acousto-opto-électronique.

En quelques années, ce sont plus de 300 millions de francs qui seront investis par le Département, la Région de Franche-Comté, la Ville de Besançon et la CCI. En 2000, un hôtel d'entreprises verra le jour ainsi qu'un incubateur pour favoriser le lien entre l'université et les entreprises.

Rappelons ici que grâce aux efforts de tous, le CIADT du 23 juillet 1999 a permis de débloquer une cinquantaine de millions sur 3 ans, ce qui est tout à fait remarquable.

Pour 2000, le montant du budget principal consacré aux investissements sera de l'ordre de 150 MF, ce qui démontre les efforts de la Ville en ce domaine. L'effort réalisé en faveur du tissu économique local, mérite d'être souligné car il est rendu possible grâce à un autofinancement important puisque le recours à l'emprunt est limité à 90 MF.

A ce chiffre de 150 MF, il faut bien entendu ajouter les budgets annexes soit près de 110 millions.

S'agissant de l'action sociale et de l'indispensable solidarité envers les plus démunis, la concrétisation de notre volonté en ce domaine portera sur une dotation au CCAS (subvention d'équilibre pour les activités autres que celles -crèches et haltes-garderies- gérées pour le compte de la Ville).

Rappelons qu'elle est de l'ordre de 85 millions soit près de 10 % du budget de fonctionnement de la Ville.

Rappelons qu'en 1999, la restructuration du CHAT s'est achevée. En outre, un accueil de jour a été inauguré (20 places) en liaison avec l'Association des Paralysés de France (APF). L'aide financière du CCAS sera reconduite en 2000 afin de favoriser le retour à l'équilibre de l'établissement.

Le nouveau contrat enfance est remis en oeuvre depuis le 1^{er} janvier 2000 grâce au concours actif de la CAF.

L'effort d'adaptation qualitative des structures d'accueil de la petite enfance sera poursuivi notamment par la mise en place de nouveaux tarifs.

Une plus grande complémentarité de l'action du CCAS avec les dispositifs nationaux mis en place sera recherchée (cotisation au Fonds de Solidarité pour le Logement, participation à la Commission d'Action Sociale d'Urgence mise en place, entre autres, afin de coordonner l'action des CLC). Par ailleurs, 1999 devrait voir le lancement de la procédure permettant la restructuration du CHRS des Géraniums et le regroupement sur le même site, de la maison ouverte et du service d'accueil, d'information et d'orientation.

Enfin, un effort important sera fait dans le sens de l'amélioration des conditions d'accueil du public et des usagers, notamment au siège du CCAS.

S'agissant enfin de l'action menée et à mener dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, au cours de l'année 2000, la politique de la Ville se poursuivra dans six directions :

Vie des quartiers

Le fonctionnement des 13 Conseils de Quartiers est assuré ainsi que leur renouvellement régulier, en moyenne 6 par an.

Un appui sera apporté pour favoriser la communication auprès de l'ensemble des habitants.

Points Publics

Les deux Points Publics existants (Clairs-Soleils, Planoise) développeront leurs activités courant 2000 en partenariat avec la Préfecture, la Poste, la Justice, l'ANPE, la Mission Locale, la CTB... Les premiers mois d'activité sont encourageants. Des études sont actuellement menées pour compléter ce dispositif dans deux autres quartiers (Montrapon - Fontaine-Ecu et Palente- Orchamps).

Animation - Jeunesse

Le budget des Maisons Pour Tous et Centre d'Animation est maintenu à hauteur de 1, 989 MF

Les partenaires associatifs verront leurs moyens légèrement accentués : CIJ, ASEP, MJC, Maison de Quartier St-Ferjeux dans le cadre de conventions les missionnant sur les orientations prioritaires de la Ville.

La Ville maintiendra son soutien à l'Association ARETE pour son intervention en faveur de l'intégration des populations issues de l'immigration et la mise en oeuvre d'actions dans le cadre de la COMmission D'Accès à la Citoyenneté (CODAC).

Le budget Jeunesse est regroupé à hauteur de 1 400 KF intégrant le Conseil Bisontin des Jeunes et les dispositifs d'aide aux jeunes : Aides à projets, A Tire d'Aile, Raid-Quart, Cinémagin', actions vacances...

Prévention - Sécurité

L'implication de la Ville dans les actions du Contrat Local de Sécurité sera poursuivi :

* soutien à la prévention spécialisée : 2 400 KF

* projets du Contrat Local (toxicomanie, aides aux actions...).

La Ville poursuivra l'animation du CCPD, de l'Observatoire de Sécurité et participera à la mise en place et à l'animation de cellules de veille de proximité dans les zones prioritaires (Planoise, Palente-Orchamps).

Emploi-Insertion

La subvention à la Mission Locale est augmentée (de 530 KF à 850 KF) pour tenir compte notamment de la nouvelle convention et du recrutement direct des six contractuels de la Ville par l'association à compter du 1^{er} janvier 2000.

La subvention à la Régie des Quartiers poursuit sa diminution progressive tenant compte d'un meilleur équilibre de la structure.

Contrat de Ville

La convention-cadre du Contrat de Ville 2000/2006 sera déclinée en conventions territoriales dans les six quartiers prioritaires au premier trimestre 2000.

Le Contrat de Ville mobilisera des moyens importants des différentes délégations et notamment des moyens supplémentaires des délégations Economie et Logement.

Pour la délégation Politique de la Ville, une part importante du budget, 7 MF environ sera consacrée à des actions inscrites au Contrat de Ville et notamment la création de fonds de soutien aux associations de quartiers et aux actions sportives, culturelles, éducatives...

Les moyens précédemment consacrés à l'animation du Contrat de Ville par des prestataires extérieurs (ACEIF, HDL 25) dans le cadre de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale seront réorganisés :

- l'animation s'appuiera sur les services de l'Etat et de la Ville et les Chefs de projet HDL 25 ont été recrutés par la Ville comme chargés de mission du Contrat de Ville.

- l'animation sur les quartiers s'appuiera sur les Centres Sociaux : CCAS, MJC Palente et Maison de Quartier de St-Ferjeux.

L'ÉVOLUTION DES GRANDES CATÉGORIES DE RECETTES

LA FISCALITÉ

La pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises a été contenue en 1999 grâce à une augmentation modérée des taux de 1 %. En 2000, les taux 1999 devraient être maintenus : l'actualisation forfaitaire des bases prévue par la loi de finances est de 1 %.

En 2000, les mesures économiques prises en 1997 permettront à 237 établissements situés dans les ZRU et ZUS de bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle pour cinq ans. Ces zones touchent les quartiers de Brulard, Clairs-Soleils, Orchamps, Palente et Planoise.

La réforme de taxe professionnelle vise sur un plan national à relancer l'emploi et l'activité économique. En supprimant progressivement et sur cinq ans la part salaires, la taxe professionnelle sera en 2003 basée uniquement sur l'investissement (équipements et biens mobiliers et immobiliers). La perte de recettes sera compensée aux collectivités par une dotation budgétaire. La compensation prendra pour référence la situation des salaires déclarés au 1^{er} janvier 1999. Toute suppression d'emplois intervenant après cette date n'aura aucune répercussion financière. A contrario, si des emplois venaient à être créés, la Ville ne pourra bénéficier de ce surplus financier. Cette compensation évoluera dans le temps comme la DGF.

Quelques chiffres

En 1999, la part des salaires représentait à Besançon 39 % de la base brute contre 35 % sur le plan national.

Cette année, la base des salaires exonérés correspond à près de 15 % des bases totales et à 38 % des bases salaires totales.

La réduction pour embauche et investissement est totalement supprimée à compter de 2000 ; elle subsiste uniquement pour les créations d'entreprises.

*** Compensation pour exonération et allègements fiscaux**

Au titre des compensations versées par l'Etat pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- **subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti** : la prévision 1999, soit 1,5 MF a été reconduite sur 2000.

- **compensation des allègements de taxe professionnelle** :

. la dotation de compensation de taxe professionnelle qui sert de variable d'ajustement au contrat de croissance et de solidarité est estimée à 22,4 MF. Elle comprend la compensation de l'abattement de 16 % des bases et la compensation de la réduction de la fraction salaires instituée en 1982

. la compensation pour exonération des établissements situés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) est prévue pour un montant de 3,5 MF

. la compensation versée en contre-partie de la suppression progressive de la part salaires instituée en loi de finances 1999 est estimée à 27,7 MF

. enfin, la compensation REI (Réduction pour Embauche et Investissement) est réservée à compter de 2000 aux établissements nouvellement créés. La prévision budgétaire ne sera inscrite que sur la base d'informations délivrées par les Services Fiscaux.

- **allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation** : à défaut d'information, la prévision 1999, soit 14,45 MF, a été reconduite sur 2000. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées. Elle dépend du nombre de personnes à charge recensées au titre de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

- **fonds national de péréquation** : la prévision 2000 (3,5 MF) a été chiffrée en fonction du montant notifié pour 1999.

*** Taxes diverses**

- **taxe additionnelle aux droits de mutation** : la prévision 2000 (8 MF) a été réajustée en fonction de l'encaissement 1999

- **produit des jeux du Casino** : la prévision 2000 est estimée à 15 MF compte tenu du réalisé prévisionnel 1999 et de la mise en oeuvre du nouveau contrat sur une année complète.

- **taxe de séjour** : la prévision 2000 est estimée à 1 MF (les 2/3 de l'encaissement sont reversés à l'OTSI).

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : le FCTVA, le produit des amendes de police,

- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement.

Les dotations d'investissement

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n - 2, est estimé à 21 MF (22 MF en 1999).

Le produit des amendes de police est estimé à 6,5 MF pour 2000 tout comme en 1999, un réajustement pourrait intervenir avant le vote du budget si le montant 1999 se révèle supérieur à notre prévision.

Les dotations de fonctionnement

* Le montant global de la DGF 2000 évolue de 0,82 % contre 2,78 % en 1999.

Cet indice d'actualisation de la DGF 2000 intègre les recalages effectués sur la DGF en 1999 en fonction des derniers indices économiques connus (inflation 1999 et PIB 1998) et la régularisation négative 1998.

Ses deux composantes :

- la dotation forfaitaire que recevra la ville évoluera entre 0,41 % et 0,45 % du taux d'évolution de la DGF, selon la décision que prendra le Comité des Finances Locales.

Deux mesures gouvernementales ont des conséquences importantes sur la dotation forfaitaire 2000 :

- la suppression des contingents communaux d'aide sociale qui se traduit pour les communes par la disparition de la dépense et une diminution de la dotation forfaitaire équivalente au contingent d'aide sociale 1999

- l'impact du recensement de population 1999 qui lissera sur 3 ans l'augmentation de la population.

A ce stade de la préparation budgétaire, la dotation forfaitaire 2000 est estimée à 175,890 MF.

- la DSU est prévue à 14,2 MF pour 2000 soit le niveau de la notification 1999.

* Les DGD qui concernent l'hygiène, les transports scolaires, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 8 MF.

* Les subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont estimées respectivement à 2 MF et 1,350 MF.

LES PRODUITS DOMANIAUX ET D'EXPLOITATION

La «vente de produits, prestations de service» est estimée à 52,7 MF contre 59,4 MF en 1999, soit une diminution de 11,2 %.

La prévision des «revenus des immeubles» (hors CCAS) est estimée à 6,5 MF (6,7 MF en 1999).

Le produit du versement-transport est évalué à 63 MF contre 62 MF en 1999.

LES EMPRUNTS

S'agissant du budget principal, le plus important par son montant et pour l'incidence qu'il a sur la fiscalité locale, le montant de l'emprunt a été limité à 81 MF en 1998 et 85 MF en 1999. En 2000, il sera de l'ordre de 90 MF.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts inscrits est de 71,4 MF contre 37,9 MF en 1999 (49 MF sont inscrits pour les travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères).

La politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne en 1999 a dû s'adapter à la conjoncture internationale et aux besoins de l'économie européenne. Une remontée des taux tant sur le long terme que sur le court terme a été observée depuis le 2^{ème} semestre 1999 ; elle risque de se poursuivre en 2000.

Avec une inflation estimée à 0,80 %, les prêts 1999 contractés à des taux intéressants (compris entre 4,24 % pour les prêts à 7 ans et 4,99 % pour les prêts à 14 ans) restent élevés (environ 3,44 à 4,19 %) si on tient compte de l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation.

L'ÉVOLUTION DES GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Après un effort régulier et limité de réduction des effectifs au cours des dernières années, une politique d'effectifs constants est désormais appliquée.

Une hausse de 0,5 point du taux de cotisation des employeurs à la CNRACL interviendra le 1^{er} janvier 2000 (passage de 25,1 à 25,6). Une nouvelle hausse identique aura lieu le 1^{er} janvier 2001.

En l'état actuel de la préparation budgétaire, la progression du BP 2000 par rapport à celui de 1999 serait de 2 %, ce qui démontre la volonté de la Municipalité de maîtriser la masse salariale.

L'ANNUITÉ DE DETTE

L'annuité de dette du budget général diminue de 12,8 MF par rapport à la prévision 1999. Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue (- 15,5 MF, soit - 9,8 %), celle des budgets annexes avec budget déchets inclus augmente (+ 2,7 MF, soit + 11,2 %).

La gestion active de la dette conjuguée à une importante baisse des taux d'emprunts, nous permet d'afficher pour l'année 1999 un taux moyen pondéré sur l'ensemble de notre encours de 4,78 % contre 5,14 % prévu l'an dernier à cette même époque. Les taux variables et révisables ont déjà évolué à la hausse. En cette fin d'année, les prévisionnistes s'attendent encore à des tensions en 2000 surtout sur les taux courts termes.

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le même effort de rigueur doit être demandé à l'ensemble de nos partenaires sauf lorsque des contrats ont été signés. La réflexion lancée en 1997 sur les indexations doit être poursuivie en 2000 et dans les années suivantes. La Ville doit éviter de se lier pour des durées trop longues.

Tout le monde doit partager le souci d'économies et de recherche de recettes dans une période où nos concitoyens ont des difficultés malgré une reprise de la croissance.

LES CRÉDITS DE SERVICES

En l'état actuel de la préparation budgétaire, l'objectif global est la stabilisation des dépenses par rapport au budget primitif 1999. Bien entendu, il faut tenir compte de la réalité des faits. Le montant des crédits 2000 ne pourra ignorer l'ouverture d'un équipement ou d'une location nouvelle en 1999.

CONCLUSION

Les orientations qui vous sont proposées tiennent compte du tassement de nos ressources ce qui fait que le budget principal n'augmentera que modérément. En effet, le recours à une augmentation de la fiscalité n'est plus à l'ordre du jour alors que l'inflation officielle est de 1 %.

Les taxes évoluent donc mécaniquement de 1 % à cause de la loi de finances 2000.

Il faut donc adapter nos dépenses à nos recettes et non le contraire.

Un secteur voit ses crédits augmenter, celui de l'investissement grâce à de grands chantiers qui se poursuivent ou qui débutent (Place du Marché, Ecole Charles Fourier, Musée du Temps, PSI, Palais des Sports, Groupe Scolaire de Saint-Claude, Collecteur Nord-Ouest).

En 2000, tous budgets confondus, nous investirons donc près de 260 millions avec 38 millions d'emprunts de plus qu'en 1999 (161 en 2000 contre 123 MF en 1999).

Bien entendu, l'importance de ces crédits favorise le développement économique de l'agglomération bisontine qui se porte mieux que la plupart des villes françaises.

Le recensement de 1999 a aussi démontré que la Ville et l'agglomération étaient très attractives.

M. LE MAIRE : Pour les orientations budgétaires, le Premier Adjoint va vous présenter le budget de l'an 2000 mais il parlera aussi des suivants car les orientations budgétaires doivent être vues avec un certain recul pour les années qui viennent.

M. VUILLEMIN : Le débat d'orientations budgétaires est l'un des moments les plus importants de la vie municipale. Il définit les priorités pour l'année, les moyens financiers nécessaires à leur réalisation et mesure pour le moyen terme la portée de nos choix. Point de rencontre entre le moyen terme, c'est-à-dire la réflexion prospective et le court terme, le vote du budget, ce débat est l'occasion unique d'appréhender le budget dans un horizon dépassant les 12 mois à venir.

Ambition, volonté, pause fiscale, rigueur sont les mots clés qui définissent nos orientations budgétaires pour l'an 2000. Avant de les décliner, il est nécessaire de définir

d'une part le contexte national et plus particulièrement les conséquences de la loi de finances pour les communes, d'autre part, la situation financière de la commune fondée sur une analyse rétrospective et la stratégie financière la mieux adaptée.

Le contexte national : l'an 2000 est la deuxième année de mise en oeuvre du contrat triennal de croissance et de solidarité qui régit désormais les relations financières entre l'Etat et les collectivités. L'Etat s'est engagé à faire évoluer l'enveloppe normée des concours aux collectivités en fonction d'une part de l'indice des prix à la consommation hors tabac, d'autre part d'une fraction des produits intérieurs bruts de l'année précédente, c'était 20 % pour l'an dernier, ce sera 25 % cette année.

Amputé par le mécanisme de régularisation lié à l'inflation 1999 au PIB 1998, le montant de la DGF évolue cette année de 0,82 % contre 2,78 % en 1999. A noter que la dotation forfaitaire que recevra la Ville évoluera d'environ 0,41 %, c'est-à-dire moins que l'inflation.

Deux mesures gouvernementales ont des conséquences importantes : la loi portant création de la couverture maladie universelle supprime à compter de cette année le contingent d'aide sociale versé par les communes aux départements. Pour la Ville de Besançon, c'était une enveloppe de 27 MF à verser au Département. Un accord est intervenu entre la Ville et le Département, vous savez qu'on payait avec un an de retard, donc nous aurons cette année à payer le contingent d'aide sociale de l'an dernier pour lequel nous avons obtenu du Département un étalement du paiement sur 7 ans. Au titre du budget de l'an 2000, nous aurons 10 % de ces 27 MF à inscrire au budget. Je tiens à remercier tout particulièrement bien évidemment le Département, nos collègues Conseillers Généraux qui ont négocié dans de bonnes conditions pour obtenir cette situation et nous espérons obtenir éventuellement un cadeau ou un rabais supplémentaire. A titre d'indication, le département du Finistère a accepté un étalement sur 10 ans avec une remise supplémentaire. C'était le premier point important.

Deuxième mesure importante, la prise en compte des résultats du recensement. Certaines dotations de l'Etat sont proportionnelles à la population comme par exemple la dotation forfaitaire, je viens d'en parler, et la DSU. Les communes dont la population augmente bénéficient d'un accroissement de leurs dotations égal à 50 % du taux de croissance de leur population. La population bisontine ayant augmenté de + 1,39 %, nous aurons donc 50 % de ce taux d'augmentation, c'est-à-dire pratiquement 0,70 % d'augmentation de nos dotations, cela représente au total 1 400 000 F.

Pour réduire l'impact financier de cette mesure au plan national qui s'élève à plus de 1,4 milliard de francs tout en maintenant le lien nécessaire entre le niveau de la DGF et celui de la population, le Gouvernement a décidé de lisser les hausses sur trois années. Nous aurons donc cette année à peu près 500 000 F au titre de cet accroissement de population.

S'agissant de la CNRACL, le Gouvernement a décidé de relever le taux de cotisation employeur de 1 point sur deux années, ce sera donc un demi-point cette année, un demi-point l'année prochaine, ce qui représente pour le budget 1 200 000 F à inscrire en dépenses supplémentaires. A titre d'information, cette cotisation employeur représente pour le budget municipal une enveloppe de l'ordre de 60 MF.

L'abondement exceptionnel de la DSU en 1999 est reconduit en 2000 pour un montant au niveau national de 500 MF. Quelles sont les conséquences pour la Ville de Besançon de ces différentes mesures ? Notre dotation forfaitaire est estimée à 175,8 MF, la DSU est prévue au même niveau que l'an dernier, un peu plus de 14 MF, la dotation de décentralisation environ 8 MF également soit à peu près le niveau de l'an dernier. La dotation de compensation de taxe professionnelle qui sert de variable d'ajustement au

contrat de croissance et de sécurité, est estimée à un peu plus de 22 MF. La compensation versée en contrepartie de la suppression progressive de la part salaire introduite par la loi de finances 1999 au titre de la réforme de la taxe professionnelle est estimée à près de 28 MF. Cette compensation prend comme référence la situation des salaires déclarés au 1^{er} janvier 1999. Ensuite elle évoluera comme la DGF. L'augmentation de la cotisation employeur, je l'ai dit, 1 200 000 F et la prise en compte des résultats du recensement, donc pour cette année environ 500 000 F. Ceci c'était pour le contexte national.

Quelle est la situation financière de la Ville ? Je vous propose de limiter l'analyse à la fiscalité et aux emprunts pour les recettes, à la dette et aux principales dépenses d'équipement et de fonctionnement. Bien entendu, je limiterai le champ d'analyse à la période récente, on va dire le mandat actuel.

Premier point : la fiscalité. J'aborderai successivement les bases, les taux et le produit.

Au cours de ces dernières années, les bases ont évolué favorablement, je vais simplement citer l'évolution de l'an dernier à titre de rappel. Nos bases de taxe d'habitation avaient augmenté de + 2,2 %, celles du foncier bâti de + 2,5 %, celles de taxe professionnelle de + 1,5 % à situation égale sans tenir compte de la réforme. Il est intéressant de noter que nos bases de taxe professionnelle ont évolué de plus de 50 % en 10 ans, passant de 767 000 000 F en 1989 à 1 157 000 000 F en 1999. Le produit de taxe professionnelle a évolué de plus de 58 % et son taux a évolué dans cette même période de 10 ans de plus 5,24 %, passant de 14,30 en 1989 à 15,05 l'an dernier.

S'agissant des taux, selon une enquête de l'Association des Maires des Grandes Villes de France conduite en 1998 auprès de 45 villes comparables à la nôtre, Besançon se situe au 24^{ème} rang sur 40 par ordre décroissant pour la taxe professionnelle, au 13^{ème} rang pour la taxe d'habitation, au 21^{ème} rang pour le foncier bâti. C'est une information dont on ne parle peut-être pas suffisamment. Si on regarde le taux consolidé, c'est-à-dire Ville plus District, on s'aperçoit que le classement évolue favorablement. C'est ainsi que pour la taxe professionnelle, on passe du 24^{ème} rang au 31^{ème}, je rappelle que c'est par ordre décroissant, pour la taxe d'habitation du 13^{ème} au 18^{ème} et pour le foncier bâti du 21^{ème} au 22^{ème}. J'ajoute qu'avec un taux 1999 de 15,05 pour la taxe professionnelle, Besançon se situe au plan national loin derrière Nîmes (24 %), Nantes (19 %), Grenoble (19 %), Toulouse (17 %), Le Havre (18 %), etc.

L'an dernier, le produit encaissé, au titre du foncier bâti, de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle, etc., je ne parle pas des autres recettes fiscales, se montait à 457 MF soit une augmentation de 13,4 MF par rapport à l'année précédente qui se répartit en gros de la manière suivante : 9 MF liés à l'évolution des bases et 4 MF liés à l'évolution des taux.

Cette année, alors que l'évolution de nos bases n'est pas encore connue -nous la connaissons définitivement fin janvier, début février- nous avons retenu une hypothèse d'évolution de nos bases de 2 %, ce qui est en cohérence avec les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, le produit supplémentaire étant de l'ordre de 13 MF.

L'emprunt : depuis le début du mandat, le recours à l'emprunt a été limité (81 MF en 1998 et 85 MF en 1999). Dans le même temps, c'est intéressant à noter, nos dépenses d'équipement, c'est-à-dire études, travaux, acquisitions, ont augmenté chaque année ; elles se montaient à 125 MF en 1997, 130 MF en 1998, 135 MF en 1999. Les chiffres que je donne là sont ceux du budget primitif puisque vous savez qu'en cours d'année on ajoute régulièrement des crédits d'investissement.

Quel arbitrage entre les deux variables centrales que sont la fiscalité et l'emprunt ? A l'évidence, le levier fiscal sera de moins en moins utilisé. Alors que les recettes, qu'elles viennent de l'Etat ou de nos services stagnent, alors que de nouveaux équipements sont à financer, l'emprunt est-il la variable d'ajustement de la période à venir ? Depuis plusieurs années, nous avons fait le choix de la rigueur et du refus de la facilité. Ce cap est maintenu et le sera encore.

Cette année, s'agissant de la fiscalité, les taux seront maintenus au niveau de l'an dernier, il n'y aura donc pas d'augmentation. S'agissant de l'emprunt, il sera cette année pour le budget primitif d'environ 90 MF, c'est-à-dire 5 MF de plus que l'an dernier. S'agissant des budgets annexes, l'emprunt sera de 71 MF dont 49 MF pour la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Quelques mots sur la dette et d'abord une observation générale : alors que la gestion des collectivités est souvent l'objet de critiques, il apparaît qu'au cours des deux dernières années, le secteur public local s'est globalement et fortement désendetté. La contribution du secteur public local à la tenue par la France des critères de Maastricht a atteint 0,21 % contre 3,23 % pour le reste du secteur public. Cela méritait d'être dit.

Avec un endettement de 7 163 F/ habitant en janvier 1999, Besançon se situe au 22^{ème} rang sur 43 par ordre décroissant loin derrière Avignon (22 000), Grenoble (10 000), Marseille (11 000), Nantes (12 000), Nice (12 000), etc. L'encours de la dette a diminué régulièrement au cours des 5 dernières années.

L'annuité de dette du budget général a diminué entre les derniers exercices de près de 13 MF. Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue de plus de 15 MF. Deux autres ratios sont particulièrement intéressants à noter : le premier concerne l'évolution de notre épargne. Entre 1994 et 1998, les intérêts de la dette sont passés de 71 MF à 40 MF. C'est très favorable. Cette évolution permet de dégager chaque année un niveau d'épargne brute très intéressant ; il était de 159 MF en 1998. C'était la première information.

La seconde concerne l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. En 1995, la part des dépenses de fonctionnement dans le budget général était de 78,6 %. En 1999, elle s'élève à 74 %. Dans le même temps, la part des dépenses de personnel est passée de 45,6 % en 1995 -elle était encore de 46 % en 1996- à 45,2 % en 1999. Pour la Ville de Lyon, la part des ressources humaines c'est 58 % du budget de fonctionnement, j'ai lu cela tout récemment dans un article des Echos.

La volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement sera maintenue cette année. Ainsi, notre stratégie financière concilie pause fiscale, rigueur et moyens supplémentaires, à travers un recours un peu supérieur à l'emprunt, une rigueur qui n'interdit ni l'ambition, ni la volonté.

Ambition de relever les grands défis, à commencer par le défi du sport de haut niveau à Besançon : le Palais des Sports, le Stade Léo Lagrange, nous en avons parlé à de nombreuses reprises dans cette assemblée, le défi de l'environnement dont on ne parle peut-être pas assez, j'ai évoqué tout à l'heure le niveau d'emprunt pour moderniser l'usine d'incinération des ordures ménagères, l'achat de nouveaux bus moins polluants, l'eau et l'assainissement à travers le collecteur Nord- Ouest, toutes ces modernisations, transformations des réseaux, etc.

Volonté de soutenir l'activité économique et l'emploi : cette année, tous budgets confondus, 260 MF de crédits seront inscrits au mois de mars pour les études, les travaux et les équipements. Je ne parle pas bien sûr des crédits liés à la dette. Pas moins de 12 ZAC sont en cours de réalisation ou en préparation. Y a-t-il meilleure réponse aux éternels contempteurs de la politique municipale ?

Volonté encore de mener à bien la réalisation de nos grands chantiers : parking du Marché, place du Marché, Musée du Temps, usine d'incinération, collecteur Nord-Ouest, Citadelle... cette liste n'est pas exhaustive. Bien entendu, la vie quotidienne, la solidarité, la cohésion sociale dans les quartiers ne sont pas oubliées.

La vie quotidienne c'est l'école, la crèche, les transports en commun, la voirie, les équipements municipaux de quartier, etc. Des crédits seront inscrits dans les différentes délégations pour répondre au mieux à l'attente des habitants.

La subvention municipale versée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de la solidarité sera bien évidemment maintenue. Je rappelle qu'elle s'élève à 85 MF, c'est-à-dire environ 10 % du budget de fonctionnement.

L'an 2000 sera la première année de mise en oeuvre du nouveau contrat de plan Etat/Région. La Ville de Besançon a fait des propositions dans les domaines des voies de communication, du développement économique et touristique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des grands équipements structurants, sportifs, culturels, et des nouvelles technologies d'information et de communication. Ces propositions répondent au souci de cohésion, de cohérence et de mise en perspective propres à la rédaction d'un tel document. L'an 2000 sera aussi la première année de mise en service du nouveau contrat de ville qui a été présenté lors d'un précédent Conseil Municipal, je n'insiste pas. Le contrat éducatif local mis en oeuvre l'an dernier se poursuivra bien évidemment avec des mesures nouvelles. Avec la Caisse d'Allocations Familiales, un nouveau contrat enfance va entrer en vigueur dès cette année. Bientôt un contrat temps libre sera signé avec ce même partenaire.

L'an 2000 sera aussi ou encore l'année des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dès lors qu'il s'agit d'un véritable enjeu de société, le débat ne doit être ni confisqué par les seuls opérateurs, ni limité au seul enjeu économique. Pour nous, ces nouvelles technologies doivent servir un projet, une ambition au service du citoyen. C'est le choix qu'a fait la Ville de Besançon avec le Réseau LUMIERE. Il faut bien sûr préparer le citoyen de demain à la maîtrise de ces nouvelles technologies. C'est l'un des enjeux du plan informatique mis en place dans les écoles. Mais il ne faut pas oublier le citoyen d'aujourd'hui, qu'il soit usager de l'administration publique, de nos bibliothèques, étudiant, artisan ou chef d'entreprise.

En conclusion, je souhaiterais mettre l'accent sur quelques réflexions : le débat d'orientations budgétaires, je l'ai dit en introduction, est le point de rencontre entre le court et le moyen terme. Les orientations que je viens de présenter concilient rigueur et ambition. Alors que nos recettes stagnent, que le levier de la fiscalité sera de moins en moins utilisé, il importe de dégager des marges de manoeuvre pour l'avenir. Ces marges seront celles que nous nous donnerons par notre rigueur, notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais aussi notre capacité à augmenter la richesse fiscale de la commune. C'est dire l'importance pour l'avenir des projets visant à développer et à créer de nouvelles activités. C'est à cette condition que nous serons en situation de mener à bien nos grands projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Premier Adjoint, de cette introduction au débat d'orientations budgétaires, je crois que tout a été bien résumé sur les différents secteurs. Vous aurez trouvé tous les éléments dans le document que vous avez reçu en temps utile, une cinquantaine de pages à consulter et qui complète les propos de Jacques VUILLEMIN. Comme d'habitude dans ces débats d'orientations budgétaires et comme dans tous les débats ici, vous avez la possibilité de prendre deux fois la parole sur une même question.

M. DUVERGET : Je fais partie du groupe de ceux qui se passionnent pour un dossier de cette nature car comme l'a dit M. le Premier Adjoint, je crois que les orientations budgétaires marquent un temps fort d'une vie politique municipale. D'abord c'est une obligation légale depuis 1992 pour les villes et ensuite, leur rôle c'est d'informer les élus que nous sommes mais également d'informer les concitoyens.

L'année 2000 n'est pas seulement une année symbole mais aussi une année où il y a des réalités importantes. Vous les avez soulignées mais il me semble qu'il faut les mettre encore plus en relief. C'est l'année notamment du démarrage du contrat de plan 2000/2006 et donc l'une des premières questions que je poserais parce que je ne trouve pas les réponses mais elles seront sans doute dans le budget ensuite, c'est la part que compte prendre la Ville de Besançon dans ce contrat de plan, c'est-à-dire quelles sont les avancées financières que fait cette ville dans les opérations qui seront menées dans le contrat de plan sachant qu'il est pratiquement en phase d'aboutir et que la Ville de Besançon a fait ses propositions, qu'elle a négociées avec les autres partenaires.

En l'an 2000, nous sommes aussi en année de transition pour la structure d'agglomération. Communauté de communes ou communauté d'agglomération, la Ville a choisi mais il y aura sans doute des négociations à venir : quel peut être l'impact dans des orientations budgétaires et dans un budget futur de cette communauté d'agglomération ? C'est une question importante car nous étions dans une phase districale et nous entrerons bientôt dans une autre phase.

Quelles sont également les perspectives pluriannuelles car ces dossiers-là sont des dossiers qui, contrat de plan ou communauté d'agglomération, vont engager la Ville pour 6 ou 7 ans ? Or dans la présentation des orientations budgétaires, on a le sentiment que véritablement l'étape 2001 est importante et qu'au-delà de 2001 on reste dans l'inconnu. Evidemment elle est importante pour tout le monde, Monsieur le Maire mais tout de même, nous avons pour des orientations budgétaires et pour les analyser véritablement besoin de deux éléments, d'une part une analyse rétroactive et en général elle se fait sur les 5 dernières années et puis une analyse prospective et, comme Michel JACQUEMIN sans doute vous le dira tout à l'heure puisque nous avons les mêmes données qui nous ont été fournies par les services à notre demande, nous avons le sentiment que le dossier qui a été présenté aux élus est un dossier qui est plus une photographie de 2000 qu'un film qui se déroulerait depuis 1995 jusqu'à 2005-2006. Les orientations doivent être davantage un film qu'un arrêt sur image. C'est ma première observation.

Vous avez également, au cours de cet exposé, évoqué Monsieur le Premier Adjoint, les questions de marges de manoeuvre futures. Et c'est là où la partie rétroactive est importante. Vous nous avez donné un certain nombre de chiffres sur la santé économique de la ville, sur les taux et les bases d'imposition. Je voudrais revenir un petit peu là-dessus parce que ça me paraît important. Les taux d'imposition ont évolué au cours des 4 dernières années de façon importante pour cette ville. Il faudrait les comparer à d'autres villes de même dimension mais tout de même, même si vous proposez aujourd'hui des taux qui n'évoluent plus ou qui évolueraient modestement, le taux de la taxe d'habitation entre 1996 et 1999 s'est accru de 1,22 point, celui du foncier bâti de 1996 à 1999 de 1,32 point, le foncier non bâti de 1,45 point et la taxe professionnelle de 0,98 point. Il faut ajouter à tout cela bien sûr la part districale, vous avez d'ailleurs évoqué cela mais par

rapport à l'évolution des taux et de bases favorables, ajoutons la part districale et nous aurons donc ainsi sur les dernières années l'évolution exacte de la façon dont les finances de la Ville sont tenues par rapport aux citoyens.

Je voudrais également reprendre un certain nombre d'éléments chronologiquement, à savoir l'évolution du contexte, c'est une première appréciation du contexte économique. Nous sommes en situation de redémarrage économique important, fort heureusement des emplois aujourd'hui se créent dans notre pays, dans notre région et à Besançon et on peut considérer qu'en l'espace de deux ans un demandeur d'emploi sur quatre a retrouvé du travail. En tous les cas, le nombre de demandeurs d'emploi diminue actuellement de façon significative. Cela signifie que les charges pour la collectivité d'une part et les rentrées financières également émanant des entreprises, de l'activité, sont en 2000 sans doute beaucoup plus importantes que dans les 2 ou 3 années précédentes et l'une des critiques que je ferais c'est que vous minimisez pour l'instant l'effet attendu que le Gouvernement lui-même ne nie pas d'ailleurs, de la reprise économique dans les orientations budgétaires. Cela veut dire qu'après, c'est-à-dire dans un an vous présenterez une situation de la Ville plus optimiste que jamais parce que vous avez mésestimé les possibilités de développement et les possibilités de fiscalité qui sont liées effectivement à la reprise économique. Je crois que c'est un premier point, il s'agit véritablement de bien appréhender le contexte économique et social de notre pays.

Le deuxième élément qui me paraît important, c'est effectivement la politique d'agglomération. Selon vous, quelles sont les incidences financières d'un contexte cette fois-ci beaucoup plus local dans les dépenses de la Ville et dans les rentrées financières ?

Le troisième aspect peut être également l'évolution de la législation en matière de fiscalité et en matière de taxe professionnelle. Cet élément-là est relativement bien introduit. Ce qui manque, ce sont des références, me semble-t-il, avec les autres villes. Je ne sais pas s'il est possible techniquement à ce stade-là de les connaître et notamment les références en matière d'encours d'emprunts, en matière de taux de fiscalité, M. le Premier Adjoint nous les a données, c'est-à-dire en gros quelle est l'évolution du classement de la Ville de Besançon par rapport aux autres grandes villes ? Par contre il serait intéressant de connaître l'évolution de la dette et peut-être d'avoir des précisions également, que je n'ai pas trouvées dans les dossiers, sur les emprunts à taux fixes et à taux variables. Nous sommes dans une période où, d'une part on est encore en situation relativement modeste sur les taux mais, d'autre part, vous annoncez d'ailleurs vous-même et c'est annoncé aussi par les techniciens du Ministère des Finances et également sur le plan européen, le taux des emprunts va remonter. A-t-on effectivement épuisé toutes les possibilités de réajustement ? J'aimerais que l'on ait vis-à-vis de cela des précisions, la part des emprunts à taux fixes et la part des emprunts à taux mobiles.

Vous avez cette année une proposition d'augmentation des emprunts. Je rappelle que l'année dernière, j'avais à cette même période fait des propositions pour la relance économique, pour que la Ville de Besançon soit prête au moment de cette relance, ce qui peut-être aurait encore plus facilité sa place dans les négociations au sein du CIADT de cet été, négociations pour lesquelles vous restez assez flou puisque vous dites que ces négociations rapporteront à la Ville de Besançon 50 MF sur une période de 3 ans mais dans les orientations budgétaires on n'a pas d'autres précisions et cela manque. Je pense et j'espère que nous les aurons dans le cadre cette fois-ci de la présentation du budget 2000. Sur le plan des emprunts, il y a une légère augmentation, ce qui prouve que les propositions que nous faisons peuvent être parfois retenues avec un décalage malheureusement.

Je suis un peu surpris que vous ne soyez pas plus précis sur les participations des autres collectivités dans les grandes opérations et dans les grands chantiers de Besançon. Il me semble que dans la présentation des orientations budgétaires, donc

dans un cadre pluriannuel je le répète et pas seulement dans le cadre de 2000, il faudrait bien indiquer ce qui vient de l'Etat mais là vous semblez assez pessimiste, non pas par rapport à des opérations particulières mais par rapport à l'évolution des dotations d'Etat et je n'ai jamais trouvé des orientations budgétaires aussi critiques depuis 1995 envers l'Etat. Je suis un peu surpris et en même temps admiratif qu'une ville qui est très proche du Gouvernement actuel dénonce la carence ou les difficultés de l'Etat à développer ses transferts financiers en faveur des collectivités ; j'ai trouvé des éléments beaucoup plus durs qu'en 1995. C'est du réalisme effectivement et je tiens à le souligner mais c'est assez étonnant.

Donc la politique d'emprunts aurait pu être quelque chose me semble-t-il de plus précoce. Vous n'avez pas suffisamment introduit, je reviens à ces tableaux nécessaires par grande opération de façon pluriannuelle, l'apport de l'Etat, l'apport supposé des départements, de la Région, des chambres consulaires également puisque M. le Maire est aussi le Président d'un certain nombre d'organismes où les différents partenaires sont ensemble et je crois que le fait qu'une capitale régionale montre dans ses orientations budgétaires qu'elle travaille en symbiose avec d'autres manifeste sa volonté de tenir compte des autres partenaires et c'est un facteur d'explications aussi face aux administrés. Une ville ne peut pas être isolée d'un contexte financier, national, régional, départemental, districale et consulaire. Et il me semble que cela manque véritablement pour faire cette synthèse que vous souhaitez par ailleurs à certains moments dans le domaine économique ou dans le domaine du développement touristique de Besançon où vous associez les autres collectivités. Et d'ailleurs le terme agglomération est empreint d'une certaine frilosité dans votre démarche et dans votre document. On le trouve deux ou trois fois mais avant tout c'est vraiment les orientations de la Ville de Besançon. Là encore étant donné le poids que représente sur le plan financier, sur le plan économique, sur le plan de l'emploi la Ville de Besançon, et l'esprit de rassurer un certain nombre de communes qui sont autour de Besançon, qui sont favorables à une communauté de communes, il me semble qu'il faut mettre le paquet en termes de communication précisément sur l'idée d'agglomération, et ne pas montrer que la Ville raisonne au niveau strictement urbain mais bien au niveau de l'agglomération entière. Il me semble que cela est un défaut psychologique par rapport à l'élément que vous voulez mettre en place, c'est-à-dire une communauté d'agglomération.

En bref, pour résumer, ce qui est positif me semble-t-il, c'est une stabilisation fiscale, une augmentation des emprunts. Ce qui me paraît négatif c'est une forme de présentation qui reste sur une pause appuyée sur l'an 2000, où il est difficile de dérouler un film et donc où il est parfois difficile de trouver les informations. Certes lorsque nous les demandons à vos services ils nous les donnent et je tiens à les en remercier mais ce document-là, une fois qu'il est adopté puisque vous avez l'habitude de le faire voter, ce qui n'est pas obligatoire pour les orientations budgétaires, devient un document pédagogique à l'usage non seulement de tous les élus mais de toute la population. Il me semble un petit peu sec dans ces domaines. Voilà Monsieur le Maire quelques observations que je voulais faire sur la présentation des orientations budgétaires 2000.

M. JACQUEMIN : Quelques réflexions si vous me le permettez. D'abord je voudrais dire combien le contexte de recettes apparaît tout de même difficile et combien sur ce plan les marges de manoeuvre en fonctionnement courant sont excessivement étroites. Ce sera ma première réflexion.

Je vais la détailler un petit peu en revenant sur les dotations d'Etat qui progressent très peu, moins que l'évolution du coût de la vie et que n'aurait-on pas entendu, Monsieur le Maire, il y a quelques années lorsque nous étions au Gouvernement dans cette salle sur la qualité de la gestion nationale si vous aviez eu des taux d'augmentation des dotations comme ceux que vous avez cette année. Et je crois pour ma part que c'est irrémédiable

pour l'avenir, il faut s'habituer à avoir des dotations d'Etat inférieures à la progression des dépenses courantes.

Ma deuxième inquiétude porte sur les produits domaniaux. Vous ne donnez pas beaucoup d'explications, vous prenez acte d'un tassement de ces revenus domaniaux en exprimant des craintes, ça mériterait effectivement peut-être une réflexion un peu plus approfondie.

Troisièmement les recettes fiscales apparaissent tout de même plus incertaines. Vous avez eu une période faste mais vous avez un peu mangé votre pain blanc de ce point de vue-là, car par l'astuce du District vous avez pu vous procurer une nouvelle fiscalité. Ça, c'est un fusil à un coup, vous n'en aurez pas deux comme cela. Il serait néanmoins intéressant de savoir, et là je rejoins notamment Jean-Claude DUVERGET, dans le cadre du scénario, ce que vous retenez de la nouvelle géométrie d'agglomération. Vous ne donnez aucune réflexion de perspective au moment des orientations budgétaires sur les conséquences de ce nouveau décor, or je crois qu'il aurait été utile au moins d'esquisser la réflexion sur ce point.

Je reviens à la difficulté de la progression des recettes fiscales : il y a eu l'effet d'aubaine du District et il y a eu aussi, après les élections municipales de 1995, où vous avez les deux années suivantes fait monter la pression fiscale, notamment en 1997, mais approchant des nouvelles élections, vous ne serez pas prêt à redemander à nos concitoyens un effort de cette nature. On vous comprend.

M. LE MAIRE : Tous nos collègues font comme cela d'ailleurs.

M. JACQUEMIN : Je ne juge pas les collègues, je parle de vous-même ici et c'est donc une marge de manoeuvre que vous n'avez pas non plus.

Il y a un troisième élément de réflexion sur l'évolution des bases et ça c'est le coeur de la réflexion, M. VUILLEMIN l'a d'ailleurs indiqué dans ses conclusions. Dans l'évolution des bases d'abord sur la taxe d'habitation, on peut se poser des questions quand on regarde l'évolution du nombre des redevables, et du nombre d'exonérations de cette taxe avec la montée en puissance malheureusement des RMistes. On parle de conforter les bases fiscales mais on a là une évolution de la population sur laquelle il faudrait que nous approfondissions les choses. Je l'ai déjà réclamé ici dans cette enceinte, je crois que le recensement doit nous donner une base de données extrêmement intéressante sur l'évolution de la population à Besançon, l'évolution de son âge, les migrations à l'intérieur même de l'agglomération, sur le revenu des ménages, y a-t-il appauvrissement du revenu des ménages ? On sait très bien que le point le plus difficile pour Besançon c'est la pression fiscale, vous modérez les taux d'augmentation, les taux des taxes oui, mais on sait très bien que le revenu par tête d'habitant n'est pas très bon notamment à Besançon. Or il y a là matière à réflexion et je souhaite que nous profitons des données du recensement pour avoir une réflexion approfondie sur l'évolution de la base de la taxe d'habitation. Il y a tout de même une incertitude sur ce point.

Il y a incertitude également sur la taxe professionnelle en bien ou en mal du reste. Jean-Claude DUVERGET a dit que nous étions en période de reprise économique. C'est vrai que le chômage diminue ; ce pays connaît depuis 2 ans une reprise économique certaine. Saurons-nous effectivement bien profiter de ce rebond économique en connaissant une augmentation subséquente des bases d'imposition ? Ce n'est pas évident, j'ai noté tout de même que l'augmentation des bases, hors réforme naturellement de 1999 par rapport à 1998, est de 1,5 %. Est-ce annonciateur d'un ralentissement de l'augmentation de ces bases ? C'est une question à laquelle il faut tout à fait réfléchir.

En dépenses de fonctionnement, il est bien clair qu'il y a toujours nécessité de mieux maîtriser la masse salariale notamment et toutes autres dépenses de fonctionnement et que compte tenu des très petites marges de manoeuvre dont vous disposez, vous n'avez pas de moyens pour engager des actions nouvelles sur le terrain si vous ne les financez pas parallèlement par des économies. C'est aujourd'hui une nécessité absolue.

Le défi crucial pour Besançon à l'heure actuelle, et ce n'est pas nouveau mais c'est une confirmation de ce que nous avons dit depuis plusieurs années, c'est d'éviter d'être contestée dans son rôle de capitale régionale, ce qui nécessite en fait un effort soutenu pour l'investissement. C'est bien la clé de tout budget. Or vous avez des grands projets dans vos cartons. Nous avons dans l'opposition dans les années passées assez dit que vous n'investissiez pas assez, prenons acte du fait que vous avez infléchi la courbe, que vous avez maintenant des projets dans vos cartons, d'autres d'ailleurs sont à venir et Dieu merci. Vous tentez de combler le retard qui a été pris mais je dirais qu'il est nécessaire que ces projets progressent vite. Dans la présentation des orientations budgétaires, j'observe que si vous donnez une liste de ces projets avec leur coût global, vous n'en donnez aucune hypothèse de calendrier. Je trouve cela gênant car on ne peut pas apprécier au fond le rythme d'un investissement nécessaire dans le temps. C'est peut-être une prudence de gestion car il y a des avatars que vous connaissez mais ce n'est pas très simple d'après votre document d'imaginer ce qui va se passer dans les années suivantes.

Quand je fais référence au rythme d'un investissement, il est supposé que les procédures administratives soient bien conduites et que vous n'ayez pas quelques mauvaises surprises mais puisqu'on est en discussion budgétaire, je dirais qu'il faut surtout savoir les financer dans un délai, dans une cadence acceptable. Pourquoi ? Parce que d'une part cela peut éviter des surcoûts et des mauvaises surprises en cours de route et puis d'autre part c'est que si on investit on peut espérer un retour d'investissement : plus l'investissement est fait rapidement, plus vite à ce moment-là on a ce retour de l'investissement. Je pense que d'une manière générale les opérations conduites n'ont pas un rythme suffisant. Prenons l'exemple du Palais Granvelle, voilà un musée dont nous n'avons jamais contesté l'intérêt, qui peut être un élément tout à fait essentiel de la politique touristique de Besançon mais depuis combien de temps cette opération est-elle lancée ? N'y a-t-il pas des retards qui auraient pu être évités, des crédits d'ailleurs de l'Etat ou de la Région qui étaient mobilisables et qui ne l'ont pas été faute de cadencement ?

La capacité d'investissement s'est améliorée, c'est clair et il faut en prendre acte. Elle résulte de l'épargne brute d'une part et de l'emprunt d'autre part. Cette épargne brute, Monsieur le Maire, s'est bien améliorée dans ce budget. Depuis 5 années on connaît une amélioration continue de l'épargne brute mais remettons les choses en place, les comptes de gestion du budget principal ne se sont pas améliorés. Ce qui s'est amélioré c'est votre désendettement, c'est la renégociation de la dette et c'est donc la diminution des intérêts des emprunts qui vous donne cette capacité nouvelle à investir dans le budget principal.

Dans les budgets annexes, vous retrouvez de l'épargne brute parce qu'en budgets eau et assainissement vous avez effectivement là un meilleur équilibre de gestion. Ma question est de savoir s'il y a défaut d'investissement ou pas, je n'en sais rien notamment sur le budget assainissement -c'est une question que je pose, je n'affirme rien Monsieur le Maire- et pourrez-vous tenir longtemps l'amélioration que l'on note dans les budgets annexes eau et assainissement de l'épargne brute ? Est-ce que les emprunts que vous devrez faire pour des investissements ne viendront pas grever cette amélioration ?

Sur la dette, je vous mets au défi de trouver un moment quelconque où nous ayons dénoncé le niveau de l'endettement de la ville. L'endettement par habitant, et vous l'avez rappelé Monsieur l'Adjoint, est à un niveau raisonnable. Ce que nous avons toujours dit c'est que la pression fiscale était plus difficile dans cette ville pour des défauts de revenus

mais l'endettement lui-même n'est pas excessif. J'ai demandé aux services qu'ils me donnent le profil d'extinction de cette dette : on peut dire aujourd'hui que la renégociation de la dette ne fait pas apparaître qu'il y a un profil long d'extinction, bien au contraire. Donc la renégociation n'a pas amené un allongement de cette dette. Autrement dit, à 4 ans la dette est amortie de moitié et à 6 ans des deux tiers. Je dis tout cela parce que nous avons déjà dit l'année dernière ce que nous répétons cette année, c'est-à-dire que nous devrions avoir un recours plus important à l'emprunt. Je crois que vous avez dit Monsieur VUILLEMIN tout à l'heure que la rigueur nous intimait de ne pas emprunter davantage. D'après ce que j'ai cru comprendre, c'est cela. Je ne suis pas sûr de ce raisonnement. Je crois qu'on a les capacités aujourd'hui à emprunter davantage tout en ayant une politique de rigueur. Ça ne serait pas un manque de rigueur que de vouloir aujourd'hui améliorer le rythme de l'investissement surtout sur des opérations qui ont des retombées économiques et des retombées sur l'emploi à un moment où notamment on négocie le contrat de plan et où il est important d'avoir des réalisations et d'entraîner nos partenaires : Etat, Région et Département. J'ai peut-être été un peu long Monsieur le Maire mais je pense...

M. LE MAIRE : Vous avez été intéressant.

M. JACQUEMIN : Je vous remercie de vos compliments qui sont toujours mi-figue mi-raisin. Je terminerai par une remarque sur votre document budgétaire ; nous aurions aimé dans sa présentation disposer d'un certain nombre d'éléments d'analyse qui manquent et que nous avons été amenés à vous réclamer.

Deuxièmement, je souhaiterais qu'au cours de cette discussion vous-même Monsieur le Maire, nous disiez un petit peu comment vous voyez l'avenir, le type d'agglomération que vous préconisez, quel est votre choix et quelles sont un peu les conséquences que cela peut amener sur l'équilibre budgétaire de cette ville.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'orientation budgétaire c'est effectivement l'occasion de prendre du recul et en même temps d'avoir une vue pluri-annuelle prospective.

Je voudrais intervenir sur 3 points parfois techniques et je m'en excuse.

Sur le premier point la fiscalité, c'est jamais marrant, je vais aborder trois aspects. D'abord la taxe professionnelle, nous sommes dans l'an 2 de sa réforme progressive par étapes qui aboutira sur 5 ans, si je ne me trompe, à la suppression de la part salariale. Cette part, c'est ce qui avait été le plus souvent, à juste titre, critiqué depuis la naissance de la fameuse taxe professionnelle, c'était, on l'a dit et redit, imbécile. Plus un employeur embauchait, plus il payait. La gauche met un terme à cette aberration comme dit le Baron. Traduction concrète 27,7 MF pour cette année en moins avec compensation, personne n'en parle, surtout pas le MEDEF.

Deuxième point, les droits de mutation. Là le rapport est un peu elliptique ; il dit : la prévision 2000 (8 MF) a été réajustée. En 1999, il y avait effectivement 7,5 MF de prévus et plus de 10 MF qui ont été encaissés et ce second chiffre a deux causes : le dynamisme de l'économie dû à une bonne politique gouvernementale qui fait de la France le leader de la croissance européenne et les lois nouvelles abaissant les frais de notaire. C'est un double bon point pour la gauche.

On nous dit : vous avez minoré, c'est un terme qui vient d'être employé, minimisé les recettes. Il faut toujours être prudent mais enfin tant mieux si elles s'avèrent plus importantes que ce qui était prévu. J'ai fait des tas de campagnes électorales, j'ai toujours entendu le même slogan : «les socialistes vident les caisses», là on se plaindrait presque qu'elles soient trop pleines.

Le troisième volet, c'est la taxe d'habitation. Il faut bien en parler, parce que c'est elle qui, à son tour, va être réformée puisque le Gouvernement doit présenter un rapport d'ici au 1^{er} mars 2000. Les Bisontins ont effectivement payé 234 MF à ce titre, 61,7 % pour la commune, 21,3 % pour le Département, 6,5 % allant à la Région et le reste à l'Etat pour les frais de recouvrement. L'urgence de la réforme apparaît si l'on considère qu'il n'existe pas moins de 5 dispositifs de dégrèvements automatiques en fonction du revenu et que 54,6 % des contribuables de Besançon bénéficient de l'un ou l'autre de ces dispositifs. Puisque M. JACQUEMIN a évoqué le RMI, par exemple il y a effectivement 2 027 bénéficiaires du RMI qui sont dégrévés pour un montant de 6 MF, cela fait à peu près 3 000 F par ménage. Soit dit au passage c'est le genre de mesure à effet pervers parce que cela introduit distorsion. A mon avis, il vaudrait mieux que le RMI soit abondé d'autant parce que cela éviterait des comparaisons telle que celle que pourrait faire par exemple une personne travaillant à mi-temps à Carrefour ou ailleurs. Mais c'est effectivement une situation que M. JACQUEMIN a l'air de trouver difficile puisqu'il dit que le revenu moyen est inférieur à Besançon à ce qu'on a ailleurs. Mais c'est une question j'allais dire de rapport contractuel entre patrons et salariés. Je rappellerai à l'ancien Président de la Chambre de Commerce, ce que disait précisément cet organisme qui a beaucoup évolué depuis : «le patron doit avoir le droit absolu de garder ou de renvoyer qui lui plaît». Quand on s'interroge sur le revenu moyen des salariés à Besançon, ce n'est pas une question de compétence municipale, c'est un vrai problème, c'est une vraie question, j'en vois qui hochent la tête et effectivement toutes les statistiques nous indiquent qu'il en est ainsi. Donc en ce qui concerne la taxe d'habitation, nous devons être très attentifs aux modalités de la réforme, singulièrement à la réforme de la part départementale, je rappelle que c'est quand même 21 % et que les Bisontins acquittent un tiers de ce que le Département prélève alors qu'ils représentent moins du quart de la population.

Sur les comparaisons qui ont été faites par M. DUVERGET, elles doivent être corrigées non pas par des variations saisonnières mais par une décision qui nous engage : il a évoqué les taux qui ont augmenté de 1 % mais il y a quand même eu un abattement de 5 % à la base institué pour 1997 qui vient en déduction de ce qu'il a accumulé.

Quant aux dotations d'Etat, une petite précision : il faut quand même tenir compte que l'accent a été mis dans la loi de finances sur l'incitation à l'intercommunalité. On peut dire que c'est une carotte mais 250 F par habitant pour les nouvelles communautés d'agglomération, ça n'est tout de même pas négligeable et il y a des choix à faire. On a peu parlé de l'intercommunalité mais qu'on ne nous dise pas qu'au plan national, les choses n'ont pas été faites, les incitations y sont et je crois même que le Gouvernement et CHEVENEMENT sont dépassés par la réalité puisqu'effectivement le mouvement vers la création des communautés d'agglomération est un mouvement très positif.

Vous nous parlez aussi de l'astuce du District. Il faudrait faire attention car effectivement c'est toujours facile psychologiquement de dire : il y avait la ville, il y a le District, mais il ne faut quand même pas oublier que dans le District, Besançon c'est 117 000 habitants sur 154 000 et que par conséquent si je prends les pompiers, j'y reviendrai tout à l'heure, on répartit sur 154 000 habitants ce qu'on répartissait sur 117 000, on ne fait pas disparaître Besançon pour l'occasion. Je crois qu'il faudra faire attention parce qu'il me semble que c'est un argument que vous reprenez un peu trop souvent.

Deuxième point, les charges : le rapport fait état de la CNRACL, le Premier Adjoint l'a très bien expliqué. Il faut replacer cela dans le contexte global des retraites car là je crois que pour 2 ans on a une situation qui est quand même modérée : 0,5 %. Vous évoquiez ce qu'on nous disait du temps où... Je n'ai pas oublié le fameux décret du 28 décembre 1994 en pleine trêve des confiseurs signé SARKOZY qui augmentait de

21,3 % à 25,1 % le taux de CNRACL sans la moindre concertation, cela faisait 3,8 % d'un coup. Vu de Neuilly ce n'était pas cher mais nous ça nous a quand même coûté beaucoup.

Troisième et dernier point : les réformes faites et à faire. Deux dossiers réglés ou en cours de règlement et un autre qui n'avance pas. On vous l'a dit les orientations budgétaires c'est un petit peu l'occasion de prendre du recul et quand on regarde ce qui a été dit... Enfin moi en ce qui me concerne je constate qu'il m'est arrivé de rabâcher longtemps avant d'obtenir gain de cause. Si je prends les pompiers, il a fallu une vingtaine d'années pour que cette lourde charge communale devienne, pour un service qui était rendu bien au-delà des limites de notre commune, une charge plus large. La responsabilité est passée au District avec un coût net de 260 F par habitant, ce qui n'est pas rien. Elle est depuis le 1^{er} janvier départementalisée mais j'attire votre attention là-dessus, ce n'est pas pour autant que nous devons nous en désintéresser car il subsiste de très injustes disparités dans le coût et la responsabilité : c'est l'immobilisme du Département en la matière avec le maintien d'un système de capitation qui fait qu'à Beure on paie 80 F par habitant pour un service bien rendu alors que sur le plateau on paie 260 F. Ce n'est pas parce que la charge apparaît dans la ligne intercommunale que nous devons dire que cela ne nous intéresse plus. Il faut maintenir une pression pour qu'il y ait un paiement progressif qui tienne compte de trois critères : la population certes, la qualité du service rendu qui n'est pas la même selon qu'on est plus ou moins éloigné de la caserne et les activités économiques. Pour le moment on en est à une capitation et on est peut-être le dernier département en France à pratiquer ce système. Les pompiers c'est à la fois un problème qui n'est plus de notre responsabilité mais que nous ne devons pas perdre de vue pour autant.

Le deuxième problème est très complexe, je m'excuse de sa technicité, c'est le problème du fameux contingent d'aide sociale, type de dépense très lourde non négociable et ma foi qui passait comme une lettre à la poste puisqu'on recevait la note et qu'il fallait payer. Or je rappelle quand même l'évolution : on a passé le seuil des 10 MF en 1988, le seuil des 20 MF en 1995 et c'est 27,6 MF pour la dernière notification. Ce n'est pas rien mais curieusement c'est quelque chose dont on ne parle pas. Je crois qu'il faut quand même que tout le monde soit bien au courant. C'est une somme que les communes reversaient, je parle au passé puisqu'il y a une loi sur laquelle il faut s'interroger, obligatoirement au Département sans négociation possible et le Conseil Général disposait d'une double marge de manoeuvre : il fixait le taux de participation des communes aux dépenses d'aide sociale que les lois de décentralisation leur avaient mis à charge et dans le Doubs il avait dit c'est 15,5 %. C'est un peu arbitraire mais c'est comme ça, la moyenne nationale est 15,1 % ce qui n'était pas très loin et surtout il fixait les critères de répartition entre les communes : 3/10^{ème} en fonction du potentiel fiscal, 5/10^{ème} en fonction du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale et 2/10^{ème} en fonction de la population de la commune diminuée du nombre de chômeurs et de RMistes.

Les élus de gauche ont critiqué ces critères car plus une commune comptait de cas sociaux, plus son contingent était élevé. Or il faut savoir qu'en 1997, 34 % des bénéficiaires de l'aide sociale du Doubs étaient localisés sur Besançon et que l'an passé c'est 39 %. Et ce n'est pas une situation propre à Besançon, c'est une situation qui est commune à toutes les grandes villes. En d'autres termes, le mode de répartition que le Département avait adopté, c'était «plus tu as de pauvres, plus tu paies», on peut le résumer comme cela.

L'injustice était flagrante, des petites communes voyaient leur contingent monter parce qu'une famille nombreuse en proie à des difficultés avait recours à l'aide sociale. D'autres communes possédant sur leur territoire un parc social avait un lourd contingent parce que des personnes aux revenus très modestes résidant dans les HLM anciennes relevaient de l'aide sociale. A force d'argumenter, on a obtenu à l'unanimité, je salue cette

unanimité, au Département un changement qui se traduit de la façon suivante : 4/10^{ème} en fonction du potentiel fiscal, 2/10^{ème} en fonction du nombre des bénéficiaires d'aide sociale, 2/10^{ème} au lieu de 5/10^{ème} ce n'est pas rien et les 4 derniers dixièmes en fonction de la population. Mais il se trouve malheureusement pour nous que cette réforme très positive interfère avec quelque chose qui n'était pas prévu qui est la suppression dudit contingent en vertu de la Couverture Maladie Universelle. Nationalement, la réforme est très positive. Ce que nous ne payons plus au Département sera diminué de notre DGF mais l'évolution de notre contingent était infiniment plus rapide que l'évolution de la DGF. Par exemple dans le Département du Doubs, le contingent a augmenté de 80 % en 10 ans et la DGF d'environ 18 %. Donc ça c'est bénéfique pour les communes, nous n'aurons plus à supporter l'augmentation d'un contingent qui était nettement plus forte que l'augmentation de la DGF et que l'augmentation des budgets. Et nos budgets communaux d'une manière générale vont être gagnants. Comme l'a dit le Premier Adjoint, nous avons obtenu un étalement de ce qu'il nous reste à verser au Département sur 7 ans. Mais il y a un gros hic, une sorte de bogue spécifique au Doubs et là je crois quand même qu'il faut y prêter attention même si c'est complexe. Il s'agit d'un enjeu d'à peu près 5 MF. Il s'agit de savoir si cette année et toutes les années suivantes nous allons perdre 5 MF de DGF. Qu'est-ce que c'est que cette histoire des 5 MF ? Quand une commune voyait son contingent augmenter de plus de 3 points par rapport à l'augmentation moyenne départementale, elle bénéficiait de ce qu'on appelle un écrêtement et ce qui était au-delà de ce plafond était réparti entre les autres communes. Ce dispositif bénéficiait souvent logiquement à de petites communes mais il suffisait qu'une famille de plus soit arrivée pour que le plafond soit atteint. Par contre, mathématiquement dans les très grosses communes, Besançon est la plus grosse du Département, il y avait effectivement croissance du nombre de bénéficiaires, j'ai donné les pourcentages mais ce n'était pas sujet à dents de scie, c'est une augmentation en masse et voilà pourquoi Besançon était fortement mise à contribution pour l'écrêtement, pour payer pour les autres en plus de ce qu'elle payait. On a payé comme cela 2,7 MF en 1996, 2,5 MF en 1997, 1,7 MF en 1998 et on payait à peu près la moitié de cet écrêtement. Or la simulation pour 1999 se monte pour nous à 4,8 MF c'est-à-dire en gros 5 MF et nous assumerions 66 % de l'écrêtement du total départemental. Moi je m'y attendais, la réforme des critères fait que beaucoup de communes notamment petites sont désormais écrêtées. Ce que nous gagnons du fait d'une part plus faible est lié au nombre de bénéficiaires, 2/10^{ème} au lieu de 5/10^{ème} nous le reperdons en grande partie cette année et cette année seulement avec l'explosion de l'écrêtement parce qu'il y a l'effet mathématique la première année puis après cela reprend son cours ordinaire. Et c'est cette collision qui est malheureuse et ce qui n'était pas prévisible c'est qu'un amendement à la loi sur la CMU allait supprimer le contingent, la DGF étant amputée du montant de ce que nous versions. Le Doubs est un cas unique mais nous ne serions pas dans cette situation si la réforme demandée depuis des années et des années était intervenue plus tôt parce que, je le répète, ça n'a cet effet pervers que sur un an mais un an qui se trouve du fait de la loi sur la CMU gelé pour toutes les années à venir. Et dans cette affaire nous ne sommes pas seuls, toutes les communes à fort parc social du Doubs sont logiquement touchées. Voilà que Audincourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Bavans, toutes des communes très riches, paient l'écrêtement pour les autres pour la première fois cette année. Alors je crois qu'il faut qu'il y ait une action commune concertée avec ces autres villes touchées afin qu'il soit tenu compte dans le calcul de la DGF de cette situation unique en France car il serait scandaleux que nos DGF soient amputées pour toutes les années à venir d'un montant relatif à une année exceptionnelle étant entendu que, conscient du caractère ubuesque de la situation, le Président du Conseil Général a annoncé une prise en compte dans le cadre des nouveaux contrats prévus entre les départements et les trois villes. Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais c'est une question à 5 MF.

Le troisième dossier que j'ai souvent évoqué depuis une vingtaine d'années, c'est celui de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Celui-là n'a pas bougé : un coût de 15 MF,

2 245 000 F de recettes, 395 000 F de recettes propres, 1 350 000 F venant de l'Etat, 500 000 F que nous avons obtenus je dois le dire du Département, 0 F de la Région. Solde : 12 850 000 F à la charge de la Ville, soit 86 %, taux à rapprocher de celui des élèves originaires de Besançon : 8 %. On paie 86 % pour 8 %. Certes, il est des services, je pense à l'Université, qui ne sont pas de la responsabilité d'une ville mais que celle-ci, a fortiori une capitale régionale, se doit de soutenir mais pas dans la même proportion que l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Sur ce dossier, on n'avance pas. Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres villes ; j'ai vu qu'Epinal «rouspétait» beaucoup, là aussi je crois qu'une action concertée des villes concernées est indispensable. Il faut un délai raisonnable, une date à partir de laquelle en France une telle répartition honnête joue car la situation actuelle n'est pas normale.

Ceci m'amène en conclusion, je m'excuse d'avoir été long, à une réflexion. On a évoqué les marges à plusieurs reprises, nous sommes souvent sollicités pour des participations à des équipements qui ne relèvent pas de nos compétences. Le cas le plus flagrant a été l'électrification de la ligne Franois - Saint-Amour dans laquelle on a mis 9 MF. Deux remarques : chaque fois que nous sommes dans ce montage, le Bisontin paie trois fois : la part de la Ville, la part du Département c'est un tiers pour les Bisontins et la part de la Région c'est 12 % pour les Bisontins. Et dernière remarque : il faut être constructif mais à condition que la réciprocité joue car à l'occasion on sait très bien nous opposer les compétences. Ainsi, actuellement on a un gros problème de logements-foyers, réponse du Président de Région dans sa lettre du 22 décembre : la Région ne possède pas de compétences dans le domaine sanitaire et social pour les services spécifiques destinés aux seules personnes âgées comme les logements-foyers. Certains savent se replier dans leurs compétences le cas échéant même s'ils en sortent sur des sujets en général plus médiatisés mais il nous faudra être sélectifs, savoir parfois dire non et faire savoir pourquoi. Pour l'avenir, si on veut dégager des marges, je ne vois pas où on peut les trouver si ce n'est dans une clé de répartition parfois plus équitable et je suis sûr que si nous disons cela, nos concitoyens nous comprendront.

Mme BULTOT : Dans le cadre de cette discussion autour des orientations budgétaires, permettez-moi Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'exprimer un grand regret, celui que le parc urbain de Planoise n'ait pas été retenu comme une priorité malgré mes efforts pour le faire inscrire au budget. Ce projet ne verra pas le jour dans le cadre de ce mandat et sera une des promesses que nous n'aurons pas tenues. Il devait être pour l'ensemble des Planoisiens, des habitants de Saint-Ferjeux, des 408 ainsi que d'un certain nombre de communes avoisinantes, le pendant à l'Ouest de ce que représente Chailluz à l'Est. Je n'ai probablement pas su me faire entendre avec suffisamment de force, ce qui tendrait à démontrer qu'il peut être aussi difficile de se faire entendre quand on est une minorité dans la majorité qu'une minorité dans l'opposition. Je reste persuadée de l'actualité de ce projet et de la nécessité de le réaliser car il reste un élément structurant du quartier conçu avec ses habitants dont les attentes avaient été intégrées dans le cahier des charges. Je pense que ce serait une erreur pour le futur de substituer au parc dans sa partie haute, c'est-à-dire au-dessous de la colline de Planoise, de nouvelles usines ou une extension de quartiers pavillonnaires. L'idée d'un urbanisme qui mixte les zones d'habitation et les zones industrielles et commerciales est une bonne idée à condition de ne pas sacrifier les espaces tampons que sont les espaces verts, y compris les grands espaces aménagés nécessaires à l'épanouissement des Bisontins. Je voulais attirer l'attention sur ce projet de parc urbain aujourd'hui mis en veilleuse et d'une manière générale sur les difficultés de se faire entendre aujourd'hui au sein de la Municipalité sur les questions d'environnement, environnement conçu non pas comme accompagnement secondaire de projet d'urbanisme mais comme élément structurant de la politique de Besançon. La non-réalisation du parc urbain montre bien les déplacements qui se sont faits au cours de ce mandat au détriment des questions d'écologie et d'environnement.

Dans un an, je ne serai peut-être plus là pour vous le dire, c'est pourquoi j'en profite aujourd'hui pour dire que le sport, l'urbanisation à outrance ne sont pas tout et que pour créer ou conserver des emplois ou des étudiants et des professeurs, attirer le touriste, le cadre de vie est un atout que nous avons tort à mon corps défendant de reléguer au second plan. Je laisse donc ce message à l'équipe qui nous succédera dans un an. Dans ce débat sur les orientations budgétaires, je tenais à exprimer mes réserves quant à la pratique suivie sur le parc urbain et mon inquiétude sur le fait que je considère que les questions d'espaces verts ne sont pas prises en compte à mon sens de manière significative dans certains grands projets.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est vrai que notre débat d'orientations budgétaires se situe dans une période d'évolution relativement importante de la fiscalité. L'évolution de la taxe professionnelle aura une incidence pour notre budget mais aussi pour les entreprises et on espère bien que cela permettra de créer de l'emploi, donc de la richesse et que la Ville en profitera. L'évolution de la taxe d'habitation est à connaître parce que le débat est effectivement ouvert mais on sait qu'il pèsera dès ce budget-là parce que c'est d'ici la fin de l'année que sa réforme aura lieu.

La loi Chevènement change profondément l'organisation de la fiscalité communale et intercommunale au niveau du développement. C'est la première fois, et ce n'était pas le choix qui avait été fait dans le cadre de la décentralisation, qu'est identifiée une des taxes qui ne reviendra qu'à un seul des deux niveaux communaux, l'intercommunalité c'est la taxe professionnelle unique. Et actuellement on le sait, la réorganisation dans ce cadre, que ce soit dans le cadre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération d'ailleurs, va profondément changer la nature de l'organisation entre les deux niveaux, le niveau communal et le niveau intercommunal.

Fallait-il comme le proposent MM. DUVERGET et JACQUEMIN l'introduire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ? Si on l'avait fait ça aurait manqué de pédagogie et de réalisme pour deux raisons. Premièrement et vous le savez parce que vous êtes Monsieur DUVERGET, Monsieur JACQUEMIN, tous les deux Conseillers Districaux, vous connaissez fort bien la démarche qui a été mise en place dans le cadre du District pour réfléchir à la future intercommunalité, c'est le recours à des études. Vous savez fort bien, pour avoir en tout cas suivi même si vous n'y avez pas participé directement, la création du District, que tout changement, toute structuration d'une intercommunalité est quelque chose de compliqué, qui demande beaucoup de doigté, de prudence et de pédagogie d'autant plus que nous sommes profondément différents entre la ville et les communes périphériques et que nous sommes nombreux. Mettre en place un projet changeant la nature de l'intercommunalité est donc quelque chose de très difficile. Et vous savez fort bien que réclamer que cela soit inscrit dans le débat d'orientations budgétaires est uniquement une position démagogique et politicienne.

Autre remarque sur le fait que l'Etat cette année ne donnerait pas une augmentation de DGF suffisante. M. DUVERGET nous faisait remarquer que le débat d'orientations budgétaires devrait couvrir la période des 4-5 ans à venir, la loi nous l'oblige à 1 an. Dans ce cadre de la DGF, je crois qu'il serait intéressant de regarder sur plusieurs années en arrière. Si on regarde simplement 1999 et 2000, l'Etat aura prévu une augmentation de 1,9 % de la DGF pour la Ville, ce qui correspond à l'augmentation du coût de l'inflation, donc à un maintien du pouvoir d'achat. Donc regardons les choses avec réalisme, je le dis autant aux élus de la Ville qu'aux élus de l'opposition.

M. LE MAIRE : Ils sont aussi des élus de la Ville !

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Oui, aux élus de la majorité et aux élus de l'opposition. Dernière remarque : vous avez dit, Monsieur DUVERGET qu'il conviendrait d'intégrer dans les orientations budgétaires l'ensemble des participations des autres collectivités. Quand on regarde bien le document qui nous est présenté, un certain nombre y figure.

En ce qui concerne l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, actuellement la majorité des Conseils Régionaux, avec la plupart des grandes villes sont en train de mettre en place des systèmes de négociation pour participer au fonctionnement de ces écoles. Je souhaite donc que des négociations s'ouvrent comme dans les autres régions entre le Conseil Régional et la Ville de Besançon pour la prise en compte d'une partie importante du fonctionnement de notre école des Beaux-Arts car cela relève du domaine du développement et de la formation qui est l'une des responsabilités du Conseil Régional. Cela se fait dans des régions de toute tendance politique.

M. POMEZ : Juste un petit point sur les investissements cités dans ce document d'orientations budgétaires parce que même si nous ne sommes pas en début de mandat, bien qu'on en ait l'impression, j'ai été attentif à une petite phrase qui était «au-delà de l'horizon 2000-2001, la mise en place de financement de grosses opérations lancées en 2000 constituera l'essentiel des investissements des années à venir», c'est dire le poids de ces investissements pour les prochains mandats.

Je vous rappelle ce que j'avais déjà dit, certains investissements notamment ceux de dernière minute, je pense au stade Léo Lagrange, au Palais des Sports, des projets qui sont arrivés en cours de route, qui n'étaient pas prévus dans le mandat de départ, nous engagent bien entendu dans des coûts de fonctionnement à venir et ça il faut en être conscient. Il serait intéressant qu'on puisse mesurer cette part-là et un petit peu les effets secondaires et puis voir quels sont les investissements qui sont générateurs d'autres investissements et de développement économique et social sur la ville. Et puis si on est sur des investissements qui nous engagent sur les années à venir, il serait intéressant que certaines politiques transparaissent davantage.

Je prendrai trois exemples : dans le cadre de la politique de transport, il faudrait vérifier effectivement que l'acquisition des bus au GNV puisse se faire. Pour la politique des déchets, dans le budget annexe je ne vois pour l'instant que des investissements concernant la modernisation de l'usine, rien par rapport au passage au tri sélectif. Ce pourrait enfin être par exemple, puisqu'on est en train de réfléchir aux priorités d'investissement, le moment de se dire qu'on devrait faire un audit dans les écoles de la Ville de Besançon afin de savoir celles qui ont besoin d'une mise aux normes et établir à partir de là un plan d'investissement. Je pense qu'au moins un tiers aurait besoin d'une mise aux normes au niveau de la sécurité et il serait intéressant de programmer cela au niveau pluriannuel.

M. LOYAT : Sommes-nous frileux en matière d'intercommunalité et avons-nous une attitude d'insulaire parce que nous ne saisissons pas l'occasion des orientations budgétaires pour afficher nos objectifs concernant la transformation du District ? J'ai cru comprendre que cette question nous était posée par au moins deux intervenants.

Joseph PINARD a souligné tout à l'heure l'importance de la loi Chevènement, je n'y reviendrai donc pas. Nous avons largement débattu je crois en décembre 1998 de l'agglomération avec un dossier d'information et la présentation d'une actualisation de notre porter à connaissance sur le schéma directeur. Nous savons que la construction d'une agglomération forte est un des enjeux importants, essentiels même, pour nous inscrire dans la compétition entre agglomérations et permettre un développement cohérent et solidaire de l'espace.

Nous savons aussi qu'il faut une agglomération forte pour peser dans les différentes contractualisations, contrats de plan bien sûr mais aussi d'autres contractualisations Saône-Rhin, etc. et disposer des outils nécessaires notamment en matière de prospective et d'observatoire. La construction de l'agglomération est un des éléments importants du contexte pour les années à venir mais il importe de bien situer les lieux du débat. Une agglomération forte avec des objectifs ambitieux ne peut se faire que dans une démarche partenariale avec le souci du respect de chacun et nous savons combien notre agglomération est originale avec notamment des petites communes, des communes moyennes et une ville centre très importante. C'est le sens de la démarche choisie par le District : un Bureau d'Etudes, La Ronnade, a été retenu pour étudier les deux formules communauté de communes et communauté d'agglomération. Il est actuellement dans une phase de diagnostic, il y aura ensuite les scénarios et les élus pourront décider.

Un groupe intercommunalité est également constitué avec des élus de la Ville et de la périphérie, tous étant des élus du District. Nous nous donnons donc les moyens d'aller vers des objectifs ambitieux dans une démarche maîtrisée. Des réunions d'information seront organisées par le District très bientôt et il est important d'ailleurs que les élus de la Ville y participent, ces réunions ayant lieu dans différents sites de l'agglomération.

Dans le domaine de l'intercommunalité, si vos ambitions, je m'adresse aux élus de l'opposition, rejoignent les nôtres, je crois que ça ne peut être que positif pour la Ville et pour l'agglomération.

M. JACQUEMIN : Il ne me paraissait pas exorbitant Monsieur le Maire de demander qu'on ait une perspective sur l'évolution de l'intercommunalité et les conséquences fiscales qui en découleront et je réfute tout à fait ce qu'a dit Mme GUINCHARD-KUNSTLER en nous accusant de démagogie. Il y a eu pour le moment ici des informations mais pas de débat. Je souhaite Monsieur LOYAT que nous ayons ces débats. Il y a des études en cours et rassurez-vous, nous ne nous sommes jamais inscrits en faux contre une agglomération organisée et surtout sur l'aspect fiscal lié à la taxe professionnelle. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il existait déjà une configuration possible qui était la communauté de villes qui avait prévu l'uniformisation des taxes professionnelles avec une convergence des taux sur 10 ans. La loi Chevènement apporte une nouvelle possibilité. Je crois qu'il faudra que nous en « profitions » de la meilleure manière pour le plus grand bien de l'agglomération. De grâce, ne nous accusons pas et ne nous jetons pas l'anathème réciproquement sur cette affaire de construction d'agglomération. Il faut que tout le monde soit bien d'accord et serre les rangs. Nous sommes bien conscients que les avis des communes périphériques ne rejoignent pas forcément les avis des élus de cette ville mais à l'intérieur même de cette Municipalité, de cette commune de Besançon et de ce Conseil, il y a toujours eu, Monsieur le Maire, convergence sur l'intérêt d'une agglomération bien construite.

M. DUVERGET : Je prends mon deuxième temps de parole dès maintenant sans avoir entendu les réponses de M. le Premier Adjoint mais à deux reprises il a été évoqué par M. PINARD et Mme la Députée la question de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts que l'on peut mettre dans le même lot d'ailleurs que le Conservatoire National de Région. On est là, et je l'ai déjà dit, devant une sorte de vide juridique et il s'agit effectivement que les collectivités s'entendent sur la décision à prendre pour la répartition des participations. Une Conseillère Régionale qui vous est très familière Monsieur le Maire, a défendu effectivement la position de la Ville de Besançon au Conseil Régional. Pour l'instant, il n'a pas été retenu sur le plan du budget 2000 des participations mais dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, j'ai tenu dans la délégation qui est la mienne, celle de la culture, à faire en sorte que l'Ecole Régionale des Beaux-Arts puisse être un des maillons de la chaîne du développement de l'art contemporain en Franche-Comté, entre Dole et Montbéliard. Donc déjà une première approche : comment l'Ecole Régionale des Beaux-Arts peut-elle participer à la vulgarisation vis-à-vis de la population de l'art

contemporain ? Je pense que c'est une première étape mais le débat, Madame KUNSTLER, est ouvert. Naturellement nous devons faire abstraction de ce vide juridique car ces deux établissements ont un rayonnement qui va au-delà de la Ville de Besançon. Le problème du fonctionnement, investissement ou opération ponctuelle reste à déterminer maintenant sur le plan du financement et je crois que c'est une question de négociation, je me permets de le dire, Monsieur le Maire, cette fois-ci au plus haut niveau entre les présidents des deux collectivités.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET. J'avais eu connaissance effectivement de la position qui était la vôtre au Conseil Régional.

M. PINARD : Si je n'ai pas évoqué le Conservatoire National de Région alors qu'on en a beaucoup parlé dans le passé, c'est pour bien cibler parce que la question de l'Ecole des Beaux-Arts m'apparaît vraiment spécifique. A l'Ecole des Beaux-Arts, il y a 8 % d'élèves de Besançon, soit 17 sur 219. Si vous prenez le Conservatoire, les deux tiers des élèves y sont bisontins, alors il y a effectivement une contractualisation à faire pour les grandes sections mais il y a une partie du Conservatoire qui est une sorte, je dirais, de tronc commun d'initiation qu'on retrouve dans la plupart des autres villes. L'Ecole des Beaux-Arts est unique. Le Conservatoire pour son premier cycle a son équivalent un petit peu partout. Voilà pourquoi par modestie, il m'arrive aussi de faire des interventions un peu comme M. JACQUEMIN, moyennement centristes, chaloupées, et de ne pas exagérer mais on peut aussi demander pour le Conservatoire National de Région, j'en suis bien convaincu.

M. VUILLEMIN : Nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires au cours duquel on doit fixer les grandes orientations, les grandes priorités au-delà de l'horizon des 12 mois à venir. Je crois l'avoir déjà dit une fois en Conseil Municipal à l'occasion de la présentation d'un grand dossier : gérer c'est anticiper et c'est justement le but de ce débat d'orientations. Alors que par exemple les contributions des communes ne sont pas définitivement fixées dans le cadre des contrats de plan Etat/ Région, nous avons déjà dès les orientations budgétaires, anticiper un certain nombre de dépenses. Je donnerai quelques exemples : dans le domaine de l'économie avec le Parc Scientifique et Industriel, dans le domaine de l'enseignement supérieur avec le pôle santé, dans le domaine des grands équipements, je n'insiste pas on en a déjà très largement parlé.

J'ai peut-être été mal compris s'agissant de la reprise économique ou de l'accompagnement des développements de l'économie mais je crois avoir souligné, peut-être insuffisamment alors, l'effort important réalisé par la Ville pour développer de nouvelles activités économiques ou en favoriser la création. J'ai parlé des 12 ZAC qui actuellement sont ou en cours de réalisation ou en phase d'étude, des ZAC qui bien évidemment amélioreront la richesse fiscale de la Ville et on retrouve le problème des bases auxquelles a fait allusion M. JACQUEMIN.

Vous avez parlé de références avec d'autres villes Monsieur DUVERGET. Je rappelle que régulièrement on fait état d'enquêtes réalisées par l'Association des Maires des Grandes Villes de France et je rappelle aussi que chaque année nous présentons ici une enquête réalisée par le Crédit Local de France auprès de 14 villes comparables à la nôtre. Au mois de mars en introduction au débat sur le budget, nous présenterons la dernière analyse du Crédit Local de France, donc vous aurez les références par rapport à ces 14 villes.

S'agissant de la part des emprunts à taux fixe et à taux variable, cela figure dans le document qui vous a été transmis.

S'agissant du partenariat, j'ai à de nombreuses reprises fait allusion -et je croyais devenir lassant à force-, aux charges de centralité des villes centres. J'ai notamment cité une enquête de l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui chiffrait ces charges à 1 278 F par an et par habitant. J'ai souvent parlé aussi de la nécessaire solidarité qui doit s'exercer à l'égard de la ville centre, pas seulement de la part des petites communes voisines mais aussi des autres grandes collectivités : Département et Région. Le partenariat comme la solidarité ne se décrète pas et la période récente montre malheureusement que sur certains gros équipements la solidarité n'a pas vraiment joué. Je pourrais rappeler la piscine, c'est l'exemple le plus typique où sur 70 MF d'investissement, la Ville a mis 67 MF quasiment sur la table. Voilà un exemple où la solidarité et le partenariat nous ont manqué.

Je ne sais pas si j'ai été sévère dans mes propos à l'égard du Gouvernement. J'ai donné les chiffres, je m'efforce toujours d'être objectif et je crois que c'est comme cela qu'on est crédible. C'est volontairement que je n'ai rien dit sur l'intercommunalité pour les raisons développées par Michel LOYAT dès lors qu'il y a un débat qui est engagé au niveau du District, qu'un Cabinet a été sollicité, etc. Nous en parlerons je pense le moment venu au sein de cette assemblée.

Toujours sur le partenariat, je pourrais dire qu'au fond nous jugerons sur pièce puisqu'il y a de grands équipements sportifs qui s'annoncent. Nous jugerons alors de la réalité du partenariat à travers la réalisation de ceux-ci.

M. JACQUEMIN évoquait le problème des marges de manoeuvre. C'est effectivement un des problèmes qui se posent pour les années à venir et j'ai bien insisté sur le fait qu'il était capital pour la Ville de Besançon de développer sa richesse fiscale, d'où l'intérêt de toutes ces zones d'activités, de tous ces projets, du Parc Scientifique et Industriel qui permettront de développer l'activité industrielle ou artisanale.

On a évoqué l'évolution de la fiscalité municipale. Je ne sais plus qui disait : «les chiffres, on peut leur faire dire tout ce qu'on veut, y compris la vérité». M. JACQUEMIN a pris 2 ans, moi si je prends 10 ans, à la limite je peux démontrer le contraire. Si on regarde sur la période 1989 - 1998, on s'aperçoit que la fiscalité à Besançon a évolué de + 4,2 %. Si on rapporte cela à l'inflation sur la même période, on ne peut pas dire que la fiscalité à Besançon a fortement évolué. Je rappelle quand même qu'à la fin du précédent mandat, c'était fiscalité zéro, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'augmentation et puis ensuite pendant longtemps cela est resté au niveau de l'inflation. C'est vrai qu'il y a eu une pointe en 1997. J'ai souvent dit qu'on a fait en 1997 ce que tous les autres, je dis bien tous les autres, ont fait en 1996 et c'est pour ça qu'on nous a montrés du doigt. Si on l'avait fait en 1996, ça serait passé dans l'enveloppe globale et personne n'aurait rien dit. La Région, le Département ont augmenté fortement leurs taux en 1996 ; on a même parlé à l'époque de choix courageux, je me souviens c'était en grand titre dans le quotidien local. Quand nous l'avons fait l'année d'après, on nous a montrés du doigt ! Je pense qu'il faut aussi un petit peu raison garder par rapport à tout cela sinon on n'est plus crédible.

S'agissant du rythme de déroulement des chantiers, je voudrais quand même rappeler parce qu'il faut le dire pour la vérité, que la Ville n'est malheureusement pas toujours maître du rythme. Le Musée du Temps en est le parfait exemple. Dès lors où vous devez associer au projet des architectes, les monuments historiques, etc. les choses se compliquent singulièrement et on est bien obligé de suivre, de faire ce qu'ils nous demandent à leur rythme. Je suis le premier à le regretter.

Je ne crois pas avoir tout à fait dit que je ne souhaite pas qu'on emprunte davantage à cause de la rigueur. Simplement trois commentaires : emprunter à 5 % alors que l'inflation est à 1, sur le plan strictement financier, ce n'est quand même pas véritablement une bonne opération, première chose. Deuxièmement, emprunter davantage

c'est augmenter l'annuité et donc l'impasse de la section d'investissement et de fonctionnement, capital d'un côté, intérêts de l'autre. A la rigueur on peut dépasser ces choses-là, mais au fond qu'est-ce qui nous guide pour définir un niveau d'emprunt ? Ce n'est pas faire plaisir au banquier du coin. On emprunte en fonction de nos besoins et je dirais de nos possibilités de suivre, de construire, de préparer les dossiers. Ce n'est pas la peine d'avoir 25 dossiers de chantiers sur le bureau du Directeur des services techniques s'il n'a pas le personnel, les moyens... pour les suivre. Donc il y a aussi une question j'allais dire tout simplement de bon sens. On emprunte en fonction de nos besoins réels et de financement et de suivi, de préparation des dossiers.

S'agissant des calendriers, c'est vrai que ça ne figure pas dans les documents qu'on distribue mais vous pensez bien qu'on s'inquiète quand même des calendriers de réalisation des chantiers et notamment de leurs conséquences sur les emprunts à venir. Si on ne faisait pas cela, on ne serait pas bon. Dès lors qu'on décide de lancer un grand chantier de 40 MF, 50 MF voire plus, on regarde pour l'année n + 1 quelle sera la conséquence sur l'emprunt.

Christophe POMEZ a parlé du coût de fonctionnement des grands équipements. S'agissant notamment des grands équipements auxquels tout le monde pense, Palais des Sports... on avait mis parmi les critères de choix le coût du fonctionnement, chauffage - éclairage... Si pour chauffer une salle d'entraînement il faut chauffer tout le Palais des Sports, ce n'est pas bon, ni si pour éclairer les vestiaires il faut allumer du haut en bas. Je caricature, mais on a regardé tout cela de manière à ce que le coût de fonctionnement, il y en aura toujours un de toute façon, soit le plus faible possible, et cela est un des éléments qui nous permet de guider notre choix.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Premier Adjoint. En guise de conclusion, j'ai déjà, vous le savez, une certaine expérience de ce genre de débat, je voudrais rappeler à nos collègues que c'est un débat d'orientations budgétaires fait pour préparer le budget de l'an 2000. Cela ne nous empêche pas de regarder au-delà de l'an 2000 mais on n'y est pas du tout obligé. Ce dont nous avons discuté ici ce soir, on va le reprendre, notamment les éléments qui viennent de l'opposition, pour préparer le budget de l'an prochain, donc c'est sûr que le document n'est pas parfait comme certains le souhaiteraient.

Je dirais aussi que lorsqu'on fait de la gestion, il faut la faire, le Premier Adjoint l'a dit, avec rigueur, avec de l'ambition c'est très bien, nous en avons eu depuis longtemps, nous continuerons d'en avoir. J'ajouterai deux éléments : il faut le faire avec prudence et donner du temps au temps. Vous aurez tout le temps lors du prochain mandat de suivre un petit peu les quelques dossiers notamment sportifs. Mais pourquoi avons-nous ces dossiers-là ? Parce qu'il y a une autre qualité aussi pour tout gestionnaire, c'est de saisir le moment opportun pour répondre aux besoins de la population. Pourquoi nous retrouvons-nous avec un projet important sur le stade Léo Lagrange ? C'était déjà dans les cartons de la commission des sports qui y travaillait tranquillement car il n'y avait pas lieu de se précipiter pour refaire cet équipement qui accueillait 350 spectateurs de moyenne par exemple pour la saison 1998 - 1999. Il y a eu un certain BRC - Strasbourg avec 90 spectateurs, le Premier Adjoint les a comptés ! Donc il n'y avait pas urgence à sortir ce projet qui n'était d'ailleurs pas inscrit dans nos projets de contrat pour ce mandat.

Je répondrai à Martine BULTOT que comme il faut s'adapter, on refait le stade Léo Lagrange plutôt que le parc urbain auquel elle tient beaucoup, et je l'en remercie, qui se fera par la suite. Mais là aussi c'est une question de priorité. Or les priorités pour la durée du mandat ne sont pas définies une fois pour toutes lorsqu'on se présente devant les électeurs. On fait évoluer en plus ou en moins dans cet ensemble de programmes. Je crois et on aura l'occasion de le dire par la suite, que nous avons rempli notre contrat de 1995. Je recommande à mes successeurs possibles de faire de la même façon, c'est une façon de gérer que de ne pas vouloir tout faire à la fois.

Je reviens à un point qui a été évoqué, celui de la communauté d'agglomération. C'est un dossier qui intéresse d'abord le District. Au sein du District, le Président a demandé qu'il y ait un groupe de travail comportant moitié d'élus bisontins, moitié d'élus de la périphérie pour discuter. Il y a déjà eu plusieurs réunions. Puis le District a commandé une étude à des spécialistes juristes, financiers. Nous sommes donc en phase étude. Nous suivons ce projet en Municipalité ; il reviendra le moment venu devant le Conseil Municipal qui aura à choisir entre une communauté de communes ou une communauté d'agglomération ; vous aurez à ce moment-là tous les éléments. Donc on ne pouvait pas, dans ces orientations budgétaires ni dans le budget 2000 d'ailleurs, inclure la communauté d'agglomération ou communauté de communes qui ne sera effective qu'à partir de 2001 si nous arrivons à nous mettre d'accord périphérie et Ville pendant l'année 2000.

Je crois que vous ne pouvez pas dire que vous avez manqué d'informations pendant toutes les années que nous avons passées ensemble. Il me semble qu'on a essayé de vous donner le maximum de précisions et je remercie l'opposition des propos qui ont été tenus. J'aime mieux cela qu'un départ furtif et rapide car on est là pour discuter de façon démocratique et nous tiendrons compte de ce que vous avez dit aujourd'hui pour mieux établir notre budget de l'an 2000 au mois de mars prochain».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, adopte les orientations budgétaires pour l'année 2000.

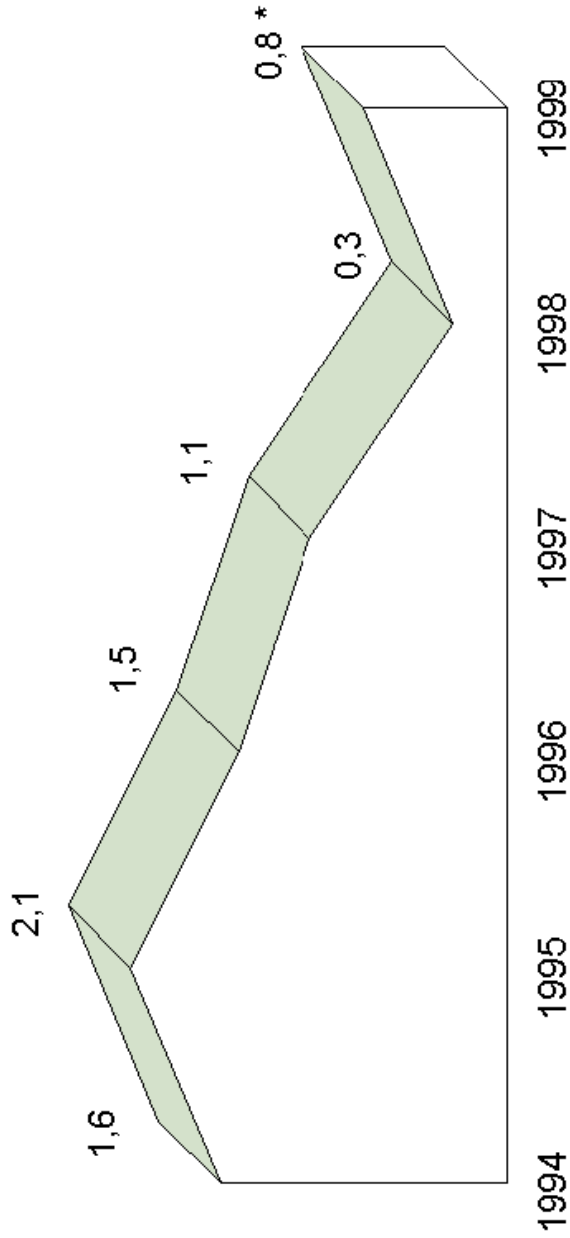
Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.

- 1 -

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX

Avant 1996, indice de référence : "Tous ménages avec tabac"

A partir de 1996, indice de référence : "Tous ménages sans tabac"



□ % d'évolution

(évolution de l'inflation en glissement annuel)

*Estimation

**Evolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs (source Compte Administratif)
Dépenses réelles du budget général (en KF)**

	CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		Estimation CA 1999	
	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %
Budget Principal												
Investissement	367 222		353 228	- 3,8	429 207	21,5	421 811	- 1,7	449 096	6,5	427 842	- 4,7
Fonctionnement	811 277		841 867	3,8	849 184	0,9	862 783	1,6	877 505	1,7	882 000	0,5
Total	1 178 499		1 195 095	1,4	1 278 391	7,0	1 284 594	0,5	1 326 601	3,3	1 309 842	- 1,3
Evolution CA 1994 - CA 1998												
Budget Eaux												
Investissement	14 614		13 825	- 5,4	14 701	6,3	21 015	42,9	21 505	2,3	18 074	- 14,0
Fonctionnement	42 503		44 663	5,1	43 926	- 1,7	44 028	0,2	48 029	9,1	44 745	1,6
Total	57 117		58 488	2,4	58 627	0,2	65 043	10,9	69 534	6,9	62 819	- 3,4
Budget Assainissement												
Investissement	31 225		22 052	- 29,4	35 238	59,8	25 788	- 26,8	27 406	6,3	41 389	51,0
Fonctionnement	23 748		25 223	6,2	25 353	0,5	25 322	- 0,1	24 923	- 1,6	25 937	4,1
Total	54 973		47 275	- 14,0	60 591	28,2	51 110	- 15,6	52 329	2,4	67 326	28,7
Budget SSADPA												
Investissement	168		84	- 50,0	49	- 41,7	0	- 100,0	196	100,0	8	- 95,9
Fonctionnement	1 555		1 650	6,1	1 689	2,4	1 727	2,2	1 741	0,8	1 724	- 1,0
Total	1 723		1 734	0,6	1 738	0,2	1 727	- 0,6	1 937	12,2	1 732	- 10,6
Budget Forêts												
Investissement	1 436		1 626	13,2	633	- 61,1	1 208	90,8	1 834	51,8	1 367	- 25,5
Fonctionnement	2 816		3 051	8,3	2 911	- 4,6	2 929	0,6	3 012	2,8	3 063	1,7
Total	4 252		4 677	10,0	3 544	- 24,2	4 137	16,7	4 846	17,1	4 430	- 8,6
Budget Déchets												
Investissement												
Fonctionnement												
Total												
Budget Général (1)												
Investissement	414 665		390 815	- 5,8	479 828	22,8	469 822	- 2,1	500 037	6,4	532 801	6,6
Fonctionnement	881 899		916 454	3,9	923 063	0,7	936 789	1,5	955 210	2,0	1 002 325	4,9
Total	1 296 564		1 307 269	0,8	1 402 891	7,3	1 406 611	0,3	1 455 247	3,5	1 535 126	5,5
Evolution CA 1994 - CA 1998												

(1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

Recettes réelles du budget général (en KF)

	CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		Estimation CA 1999	
	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %
Budget Principal												
Investissement	262 783		227 918	- 13,3	318 913	39,9	271 673	- 14,8	306 253	12,7	296 774	9,2
Fonctionnement	984 314		1 020 536	3,7	1 013 034	- 0,7	1 073 543	6,0	1 096 294	2,1	1 066 520	- 0,7
Total	1 247 097		1 248 454	0,1	1 331 947	6,7	1 345 216	1,0	1 402 547	4,3	1 363 294	1,3
% évolution CA 1994 - CA 1998												
Budget Eaux												
Investissement	10 437		8 539	- 18,2	7 333	- 14,1	10 906	48,7	7 500	- 31,2	24 593	125,5
Fonctionnement	58 483		62 049	6,1	62 211	0,3	62 810	1,0	85 995	36,9	65 361	4,1
Total	68 920		70 588	2,4	69 544	- 1,5	73 716	6,0	93 495	26,8	89 954	22,0
Budget Assainissement												
Investissement	20 006		12 481	- 37,6	22 374	79,3	20 038	- 10,4	31 594	57,7	51 645	157,7
Fonctionnement	42 763		52 118	21,9	51 873	- 0,5	58 379	12,5	81 263	39,2	69 515	19,1
Total	62 769		64 599	2,9	74 247	14,9	78 417	5,6	112 857	43,9	121 160	54,5
Budget SSADPA												
Investissement	146		94	- 35,6	123	30,9	156	26,8	241	100,0	177	3,4
Fonctionnement	1 695		1 750	3,2	1 802	3,0	1 807	0,3	1 876	3,8	1 868	4,2
Total	1 841		1 844	0,2	1 925	4,4	1 963	2,0	2 117	7,8	2 045	
Budget Forêts												
Investissement	325		1 479	355,1	196	- 86,7	1 156	489,8	2 288	97,9	1 229	6,3
Fonctionnement	3 927		3 199	- 18,5	4 402	37,6	3 785	- 14,0	3 604	- 4,8	3 525	- 6,9
Total	4 252		4 678	10,0	4 598	- 1,7	4 941	7,5	5 892	19,2	4 754	- 3,8
Budget Déchets												
Investissement												
Fonctionnement												
Total												
Budget Général (1)												
Investissement	293 697		250 511	- 14,7	348 939	39,3	303 929	- 12,9	347 876	14,5	411 807	35,5
Fonctionnement	1 091 182		1 139 652	4,4	1 133 322	- 0,6	1 200 324	5,9	1 269 032	5,7	1 261 714	5,1
Total	1 384 879		1 390 163	0,4	1 482 261	6,6	1 504 253	1,5	1 616 908	7,5	1 673 521	11,3
% évolution CA 1994 - CA 1998												

1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

I - BUDGET PRINCIPAL

Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement) (en KF)

	CA 1994		CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		Estimation CA 1999	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Equipement Culturel % évolution annuelle	8 723	45,9	3 809 -56,3	38,0	1 413 -62,9	6,2	3 757 165,9	10,3	5 431 44,6	20,2	1 879 -65,4	8,1
Economique % évolution annuelle	4 070	21,4	4 489 10,3	44,8	15 861 253,3	69,2	27 682 74,5	75,7	18 405 -33,5	68,6	20 255 10,1	87,2
Social % évolution annuelle	6 032	31,7	1 378 -77,2	13,7	5 289 283,8	23,1	5 118 -3,2	14,0	2 986 -41,7	11,1	164 -94,5	0,7
Sportif % évolution annuelle	200	1,1	350 75,0	3,5	367 4,9	1,6	20 -94,6	0,1	20 0,0	0,1	930 4 550,0	4,0
Total % évolution annuelle	19 025	100,0	10 026 -47,3	100,0	22 930 128,7	100,0	36 577 59,5	100,0	26 842 -26,6	100,0	23 228 -13,5	100,0
Fonctionnement Culturel % évolution annuelle	13 640	11,9	14 086 3,3	11,9	15 701 11,5	12,8	15 067 -4,0	11,6	14 169 -6,0	10,7	14 892 5,1	10,9
Economique % évolution annuelle	14 221	12,4	9 614 -32,4	8,1	4 556 -52,6	3,7	4 299 -5,6	3,3	5 411 25,9	4,1	7 529 39,1	5,5
Social % évolution annuelle	81 039	70,9	87 461 7,9	74,1	92 930 6,3	75,6	101 237 8,9	78,1	103 480 2,2	78,4	104 451 0,9	76,7
Sportif % évolution annuelle Dont sport de haut niveau % évolution annuelle	5 463 3 210	4,8 2,8	6 819 24,8 4 572 42,4	5,8 3,9	9 658 41,6 6 146 34,4	7,9 5,0	9 090 -5,9 6 433 4,7	7,0 5,0	8 898 -2,1 6 250 -2,8	6,7 4,7	9 319 4,7 6 107 -2,3	6,8 4,5
Total % évolution annuelle	114 363	100,0	117 980 3,2	100,0	122 845 4,1	100,0	129 693 5,6	100,0	131 958 1,7	100,0	136 791 3,2	100,0
Total général	133 388		128 006		145 775		166 270		158 800		159 419	

BUDGET PRINCIPAL
Ventilation de l'ensemble des recettes réelles (en KF)

	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation CA 99
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	62 878	54 735	55 459	57 542	61 719	54 758
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	214 778	224 855	236 404	238 883	241 923	249 050
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs				12 886	0	0
Contributions directes	378 433	390 330	420 416	441 367	464 141	459 200
Autres recettes fiscales	184 961	191 049	197 281	207 237	212 446	189 550
Recettes diverses	85 506	64 886	47 838	57 026	48 811	58 353
Produit d'exploitation et du domaine	86 319	88 703	91 150	90 072	93 109	72 000
% d'évolution annuelle		2,8	2,8	- 1,2	3,4	- 22,7
Recettes définitives de l'exercice	1 012 875	1 014 558	1 048 548	1 105 013	1 122 149	1 082 911
% d'évolution annuelle		0,2	3,4	5,4	1,6	- 3,5
Emprunts	107 360	60 281	86 490	83 893	84 251	66 250
Autofin. de l'invest. de l'exercice précédent	1 120 235	1 074 839	1 135 038	1 188 906	1 206 400	1 149 161
Solde d'exécution de l'exercice précédent	79 551	103 517	143 550	102 755	135 524	138 187
	47 311	70 098	53 359	53 555	60 623	75 946
Recettes totales	1 247 097	1 248 454	1 331 947	1 345 216	1 402 547	1 363 294
Pourcentages						
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	5,0	4,4	4,2	4,3	4,4	4,0
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	17,2	18,0	17,7	17,8	17,2	18,3
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs				1,0	0,0	0,0
Contributions directes	30,3	31,3	31,6	32,8	33,1	33,7
Autres recettes fiscales	14,8	15,3	14,8	15,4	15,1	13,9
Recettes diverses	6,9	5,2	3,6	4,2	3,5	4,3
Produit d'exploitation et du domaine	6,9	7,1	6,8	6,7	6,6	5,3
Recettes définitives de l'exercice	81,1	81,3	78,7	82,2	79,9	79,5
Emprunts	8,6	4,8	6,5	6,2	6,0	4,9
Autofin. de l'invest. de l'exercice précédent	6,4	8,3	10,8	7,6	9,7	10,1
Solde d'exécution de l'exercice précédent	3,8	5,6	4,0	4,0	4,3	5,6
Total	99,9	100,0	100,0	100,0	99,9	100,1

(1) La DGE a été supprimée pour les villes de plus de 20 000 habitants par la loi de finances 1996.

BUDGET PRINCIPAL - Concours globaux de l'Etat

1 - Recettes du pacte de stabilité financière (contrat de solidarité et de croissance à partir de 1999) (en KF)

	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation CA 1999
a) DGF						
- Dotation forfaitaire	189 638	191 250	195 311	198 248	199 702	202 700
- Régularisation années antérieures			61	(1) 12 505	211	210
- DGF permanents syndicaux				205		
<i>Sous-total DGF</i>	189 638	191 250	195 372	210 958	199 913	202 910
b) DSI						
% d'évolution	630	647	1 077	480	404	355
		2,7	66,5	- 55,4	- 15,8	- 12,1
c) DGE						
% d'évolution	3 490	2 110	(2) 2 012	0	0	0
		- 39,5	- 4,6			
d) DGD						
% d'évolution	7 841	7 464	7 673	7 825	7 873	8 120
		- 4,8	2,8	2,0	0,6	3,1
e) DCTP : abattement 16 % + réduction fraction imposable des salaires (hors REI)						
% d'évolution	26 093	26 537	25 101	25 593	24 337	22 845
f) FNP						
% d'évolution	2 807	1,7	- 5,4	2,0	- 4,9	- 6,1
		2 686	3 180	2 935	3 584	3 523
		- 4,3	18,4	- 7,7	22,1	- 1,7
Régularisation DGF	230 499	230 694	234 415	247 791	236 111	237 753
	1 600	1 614	1 646	(1) - 12 505		
Total	232 099	232 308	236 061	235 286	236 111	237 753
% d'évolution		0,1	1,6	- 0,3	0,4	0,7

(1) Régularisation DGF sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux : de 1989 à 1992 : 6 045 KF - 1993 : 1 600 KF - 1994 : 1 600 KF - 1995 : 1 614 KF - 1996 : 1 646 KF

(2) Solde 1995

BUDGET PRINCIPAL - Concours globaux de l'Etat

2 - Autres concours globaux de l'Etat (en KF)

	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation 1999
a) FCTVA % d'évolution	19 412	19 440 0,1	18 058 - 7,1	15 770 - 12,7	20 713 31,3	22 878 10,5
b) DSU % d'évolution Régularisation sur années antérieures	6 748	7 549 11,9	9 395 24,5	9 670 2,9 (1) 381	10 231 5,8	14 269 39,5
c) DCTP - réduction pour embauche et investissement % d'évolution	6 457	6 464 0,1	6 187 - 4,3	5 714 - 7,6	5 125 - 10,3	5 025 - 2,0
- exonération de TP situés dans les zones de redynamisation urbaine % d'évolution				3 569	3 791 6,2	3 519 - 7,2
- suppression progressive de la part salaires % d'évolution						15 299
% d'évolution	32 617	33 453 2,6	33 640 0,6	35 104 4,4	39 860 13,5	60 990 53,0
Régularisation DSU (1)	77			- 381		
Total	32 694	33 453	33 640	34 723	39 860	60 990
Total général concours globaux de l'Etat % d'évolution	264 793	265 761 0,4	269 701 1,5	270 009 0,1	275 971 2,2	298 743 8,3

(1) Régularisation DSU sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :
1991 : 77 KF - 1992 : 74 KF - 1993 : 153 KF - 1994 : 77 KF

BUDGET PRINCIPAL - Autres concours (en KF)
1 - Investissement

Organismes	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation 1999
ETAT	11 107	13 667	8 981	20 559	15 123	7 500
REGION	9 908	8 874	9 648	5 291	588	2 000
DEPARTEMENT	10 294	1 319	9 212	4 871	8 740	4 500
COMMUNES	644	626	614	574	512	250
DISTRICT	0	447	1 039	1 183	790	840
AUTRES	8 022	8 252	5 893	9 278	15 254	14 900
TOTAL	39 975	33 185	35 387	41 756	41 007	29 990

2 - Fonctionnement

Organismes	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation 1999
ETAT	4 033	9 247	11 090	11 462	14 074	13 000
REGION	283	0	298	355	250	2 900
DEPARTEMENT	1 287	3 584	2 770	2 776	2 655	2 400
COMMUNES	1 510	830	1 304	1 672	1 321	1 000
DISTRICT	0	0	1 080	866	681	660
AUTRES	2 809	4 284	6 344	5 323	4 523	4 000
TOTAL	9 922	17 945	22 886	22 454	23 504	23 960

II - BUDGET DES EAUX
Ventilation de l'ensemble des recettes réelles (en KF)

	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation 1999
Subventions d'investissement et DGE	1 829	160	183	25	0	53
Contre-valeur pollution	12 734	13 641	13 495	13 739	19 090	14 552
Redevance pour le FNDAE	764	906	863	981	1 313	950
Recettes diverses	1 450	274	142	856	645	428
Produit d'exploitation et du domaine	39 514	43 804	42 688	45 333	59 876	43 179
% évolution annuelle		10,9	- 2,5	6,2	32,1	-27,9
Recettes définitives de l'exercice	56 291	58 785	57 371	60 934	(1) 80 924	59 162
% évolution annuelle		4,4	- 2,4	6,2	32,8	- 26,9
Emprunts						
Résultat exercice précédent	12 629	11 803	12 173	12 782	12 571	30 792
Total	68 920	70 588	69 544	73 716	93 495	89 954
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	2,7	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1
Contre-valeur pollution	18,5	19,3	19,4	18,6	20,4	16,2
Redevance pour le FNDAE	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,1
Recettes diverses	2,1	0,4	0,2	1,2	0,7	0,5
Produit d'exploitation et du domaine	57,3	62,1	61,4	61,5	64,0	48,0
Recettes définitives de l'exercice	81,7	83,3	82,5	82,6	86,5	65,9
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat exercice précédent	18,3	16,7	17,5	17,3	13,4	34,2
Total	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	100,1

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau passant d'une périodicité annuelle à semestrielle en 1998 (période de transition)

III - BUDGET ASSAINISSEMENT
Ventilation de l'ensemble des recettes réelles (en KF)

	CA 1994	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	Estimation 1999
Subventions d'investissement et DGE	4 854	3 535	3 096	2 956	8 038	3 822
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 700	3 700	3 777	3 852	3 890	3 940
Recettes diverses	4 684	4 963	4 951	7 928	10 295	7 100
Produit d'exploitation et du domaine	32 919	39 985	41 643	44 779	59 299	44 353
% évolution annuelle		21,5	4,1	7,5	32,4	- 25,2
Recettes définitives de l'exercice	46 157	52 183	53 467	59 515	81 522	59 215
% évolution annuelle		13,1	2,5	11,3	37,0	- 27,4
Emprunts	13 752	4 620	3 456	5 246	4 027	1 417
Résultat exercice précédent	2 860	7 796	17 324	13 656	27 308	60 528
Total	62 769	64 599	74 247	78 417	112 857	121 160
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	7,7	5,5	4,2	3,8	7,1	3,2
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	5,9	5,7	5,1	4,9	3,4	3,3
Recettes diverses	7,5	7,7	6,7	10,1	9,1	5,9
Produit d'exploitation et du domaine	52,4	61,9	56,1	57,1	52,5	36,6
Recettes définitives de l'exercice	73,5	80,8	72,1	75,9	72,1	49,0
Emprunts	21,9	7,2	4,7	6,7	3,6	1,2
Résultat exercice précédent	4,6	12,1	23,3	17,4	24,2	50,0
Total	100,0	100,1	100,1	100,0	99,9	100,2

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau donc de la redevance d'assainissement, passant d'une périodicité annuelle et semestrielle : 18 mois d'encaissement en 1998 (période de transition)

LA FISCALITE LOCALE

Evolution de la pression fiscale de 1994 à 1999

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taxe d'habitation	0 %	1,7 %	4,0 %	(3) 5,8 %	2,1 %	2,0 %
Foncier bâti (1)	0 %	1,7 %	4,0 %	5,8 %	2,1 %	2,0 %
Foncier non bâti	- 3,0 %	- 0,3 %	3,0 %	4,8 %	1,0 %	2,0 %
Taxe professionnelle (2)						

(1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le taux d'actualisation des bases étant plus faible que pour les locaux d'habitation en 1994. De 1995 à 1998, pas d'actualisation des bases. Pour 1999, l'actualisation est la même que pour les locaux d'habitation

(2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

(3) Cette pression fiscale est théorique. En effet, elle est corrigée partiellement et de façon hétérogène suivant la valeur locative, par l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux annuel de l'inflation (en glissement annuel)	1,6 %	2,1 %	1,5 %	1,1 %	0,3 %	0,8 % *

Avant 1996, l'indice de référence : Tous ménages avec tabac
Après 1996, l'indice de référence : Tous ménages sans tabac

* Estimation

Structure de l'impôt (y compris compensations de l'Etat)

En pourcentage	1994	1998	1999
Taxe d'habitation	31,86 %	30,40 %	30,78 %
Foncier bâti	24,49 %	26,59 %	26,96 %
Foncier non bâti	0,11 %	0,08 %	0,08 %
Taxe professionnelle	43,54 %	42,93 %	42,18 %

Structure de l'impôt (hors compensations de l'Etat)

source : rôles généraux

En pourcentage	1994	1998	1999
Taxe d'habitation	32,22 %	30,56 %	31,65 %
Foncier bâti	27,29 %	29,08 %	30,16 %
Foncier non bâti	0,12 %	0,09 %	0,09 %
Taxe professionnelle	40,36 %	40,27 %	38,10 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

Bases réelles des quatre taxes locales

	1995		1996		1997		1998		1999	
	Bases	Variations 96/95	Bases	Variations 97/96	Bases	Variations 98/97	Bases	Variations 99/98		
Taxe d'habitation	729 253 700	22 342 090 3,1 %	751 595 790	- 18 052 090 -2,4 %	733 543 700	752 689 580	19 145 880 2,6 %	767 826 195	15 136 615 2,0 %	
Foncier bâti	567 939 480	31 550 580 5,6 %	599 490 060	24 692 540 4,1 %	624 182 600	662 235 650	38 053 050 6,1 %	676 991 417	14 755 767 2,2 %	
Foncier non bâti	2 285 920	- 169 960 -7,4 %	2 115 960	2 024 830 -91 130 -4,3 %	2 024 830	1 871 310	- 153 520 -7,6 %	1 947 983	76 673 4,1 %	
Taxe professionnelle	1 148 771 280	35 042 470 3,1 %	1 183 813 750	15 269 240 1,3 %	1 199 082 990	1 240 750 440	41 667 450 3,5 %	1 157 249 322 (1)	- 83 501 118 - 6,7 %	

(1) Loi de Finances 1999 (article 44) : un abattement est appliqué chaque année, de 1999 à 2002, à la fraction imposable des salaires.

Cet abattement est fixé :

- à 100 000 F au titre de 1999
- à 300 000 F au titre de 2000
- à 1 000 000 F au titre de 2001
- à 6 000 000 F au titre de 2002

Taxe d'habitation

Source : état fiscal 1386 Mbis TH, DGI

1) Nombre de personnes à charge

	1995		1996		1997		1998		1999	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
0 personne à charge	43 379	3,1 %	44 731	- 2,7 %	39 181	- 12,4 %	40 067	2,3 %	40 402	0,8 %
1 personne à charge	7 497	- 2,7 %	7 293	- 0,3 %	7 265	- 0,4 %	7 235	- 0,4 %	7 090	- 2,0 %
2 personnes à charge	5 611	0,3 %	5 629	0,3 %	5 895	0,6 %	5 493	- 1,8 %	5 340	- 2,8 %
3 personnes à charge	2 299	- 0,6 %	2 286	- 0,6 %	2 289	0,1 %	2 278	- 0,5 %	2 230	- 2,1 %
4 personnes à charge	605	1,5 %	614	1,5 %	599	- 2,4 %	615	2,7 %	656	6,7 %
5 personnes et plus à charge	414	- 1,0 %	410	- 1,0 %	404	- 1,5 %	383	- 5,2 %	363	- 5,2 %
Total	59 805	1,9 %	60 963	1,9 %	55 333	- 9,2 %	56 071	1,3 %	56 081	0,02 %

2) Exonérations et dégrèvements

	1995		1996		1997		1998		1999	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
Bases exonérées (1)	6 611	0,9 %	6 668	0,9 %	6 572	- 1,4 %	6 632	0,9 %	6 660	18,3 %
Dégrèvement gestionnaires de foyers (2)	956	- 1,8 %	939	- 1,8 %	1 170	24,6 %	1 607	37,4 %	60	0,2 %
RMI	-	-	-	-	-	-	4 682	-	2 027	5,6 %
Dégrèvement > 1 541 F (3)	8 534	0,8 %	8 605	0,8 %	8 472	- 1,5 %	4 297	- 49,3 %	4 432	12,1 %
Dégrèvement partiel 100 % (4)	1 971	3,6 %	2 041	3,6 %	2 088	2,3 %	2 119	1,5 %	4 022	11,0 %
Dégrèvement partiel 50 % (5)	15 398	- 2,4 %	15 024	- 2,4 %	14 789	- 1,6 %	16 516	11,7 %	2 064	5,7 %
Plafonnement 3,4 % revenu (6)	138	- 16,8 %	112	- 16,8 %	184	64,3 %	268	45,7 %	16 961	46,5 %
Cotisation < 80 F	-	-	-	-	-	-	-	-	257	0,7 %
Total	33 608	- 0,7 %	33 389	- 0,7 %	33 275	- 0,3 %	36 121	8,6 %	36 483	100,0 %
Total des articles sur la Ville soit x % des articles totaux	61 375 55 %		62 548 53 %		63 153 53 %		63 832 57 %		64 150 57 %	

(1) Sont exonérées les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans, ou infirmes, ou titulaires de l'allocation adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité et sous condition de ressources.

(2) Les organismes sans but lucratif dont l'objet est de contribuer au logement des personnes défavorisées, sont dégrévés de la taxe d'habitation (Loi DOEF n° 98.546)

(3) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 1 541 F en 1999 (1 500 F en 1998) pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 25 200 F (pour la première part de quotient familial).

(4) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 2 189 F pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 43 900 F (pour la première part de quotient familial).

(5) Le dégrèvement est égal à la moitié du montant dépassant les 2 189 F en 1999 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 49 880 F (pour la première part de quotient familial).

(6) Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 103 200 F peuvent bénéficier du plafonnement sur le revenu. Ils sont dégrévés de la fraction de leur cotisation qui excède 3,4 % de leur revenu dans la limite de la moitié du montant dépassant 2 189 F en 1999.

LES EMPRUNTS

I - Montant réalisé (en KF)

	1) 1994	1) 1995	1) 1996	1) 1997	1) 1998	1) Estimation CA 1999
Budget principal	107 360	60 281	86 490	83 893	84 251	66 250
Evolution annuelle		- 43,9	43,5	- 3,0	0,4	- 21,4
Eaux	0	0	0	0	0	0
Assainissement	13 752	4 620	3 456	5 247	4 027	1 417,0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	0	0	95	0	0	0
Déchets	5	134	0	0	901	36 862
Total	121 117	65 035	90 041	89 140	89 179	104 529
Evolution annuelle		- 46,3	38,5	- 1,0	0,0	17,2

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations

II - Taux moyen sur prêts réalisés chaque année (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	Estimation 1999
Budget principal	6,93	6,72	5,78	4,40	3,75	4,79
Eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	6,86	1,73	0,50	2,32	0,50	0,50
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,25	0,25	0,00	2,76	0,00
Déchets						4,54
Tous budgets	6,92	6,35	5,57	4,28	3,59	4,64

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

III - Durée moyenne sur prêts réalisés chaque année (en années)

	1994	1995	1996	1997	1998	Estimation 1998
Budget principal	10,74	12,29	12,67	13,30	13,10	9,89
Eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	15,11	15,74	15,78	15,05	17,00	17,00
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	25,00	21,18	25,00	0,00	14,00	0,00
Déchets						18,39
Tous budgets	11,23	12,55	12,80	13,40	13,29	12,98

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

LA DETTE

I - Evolution de l'encours de dette sur 5 ans

A - Budget Principal

	Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours estimé au 01/01/2000	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	302 215	33,7	369 555	41,9	491 049	57,5	432 312	53,2	361 836	47,8
Taux révisable	334 049	37,2	248 743	28,2	230 325	27,0	278 555	34,3	172 470	22,8
Taux variable	260 725	29,1	264 444	30,0	132 472	15,5	101 187	12,5	222 762	29,4
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	896 989	100,0	882 742 212	100,0	853 846 214	100,0	812 054 217	100,0	757 068 218	100,0

B - Budget Général

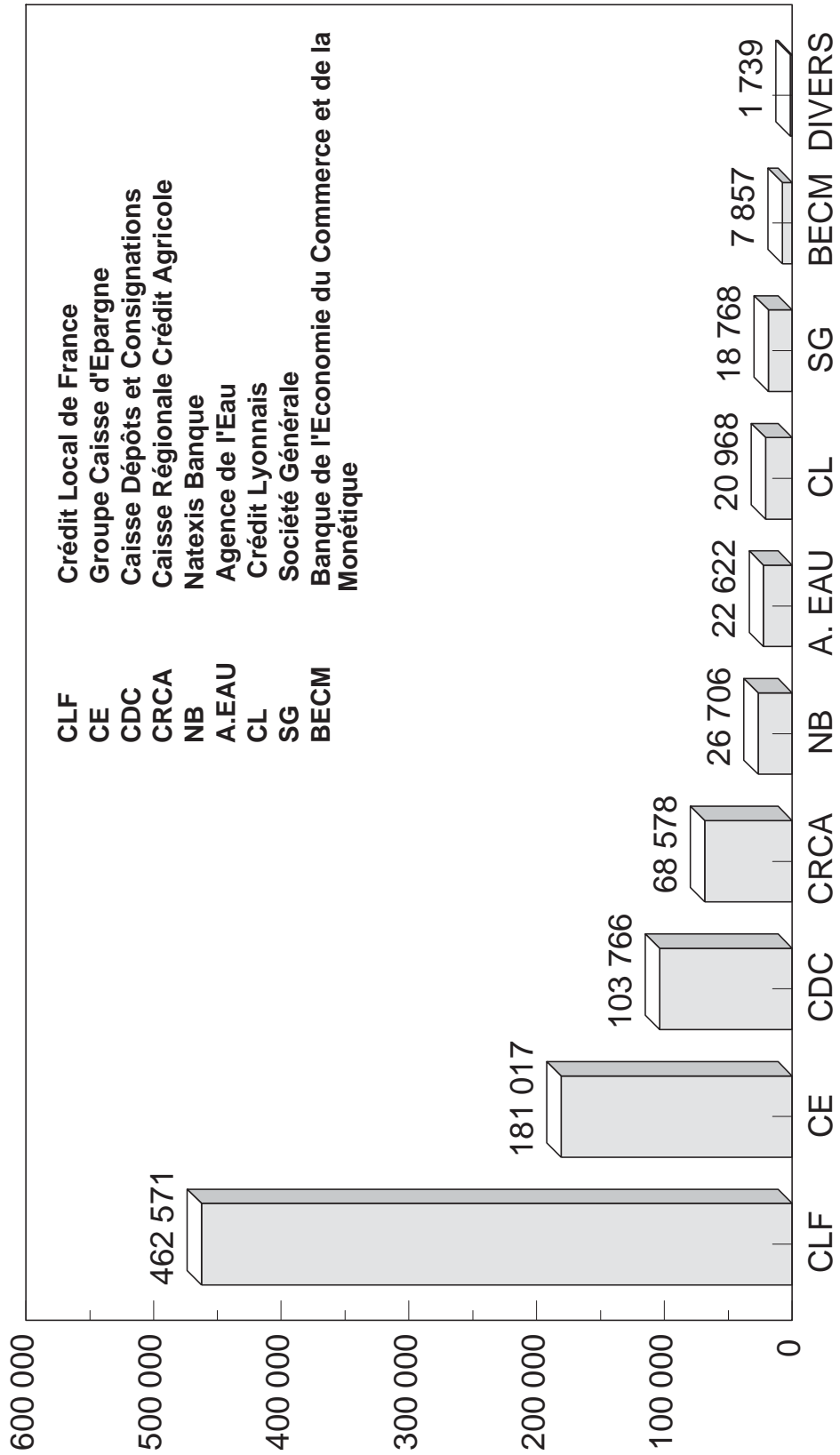
	Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours estimé au 01/01/2000	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	404 958	38,7	476 925	46,6	614 182	62,1	552 430	58,5	471 075	51,5
Taux révisable	363 586	34,8	272 232	26,6	241 690	24,5	291 117	30,8	210 213	23,0
Taux variable	277 384	26,5	274 373	26,8	132 472	13,4	101 187	10,7	233 304	25,5
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	1 045 928	100,0	1 023 530 212	100,0	988 344 214	100,0	944 734 217	100,0	914 592 218	100,0

A partir de 1997, conformément à la M14, les rentes viagères sont intégrées à l'encours de dette.

BUDGET GENERAL

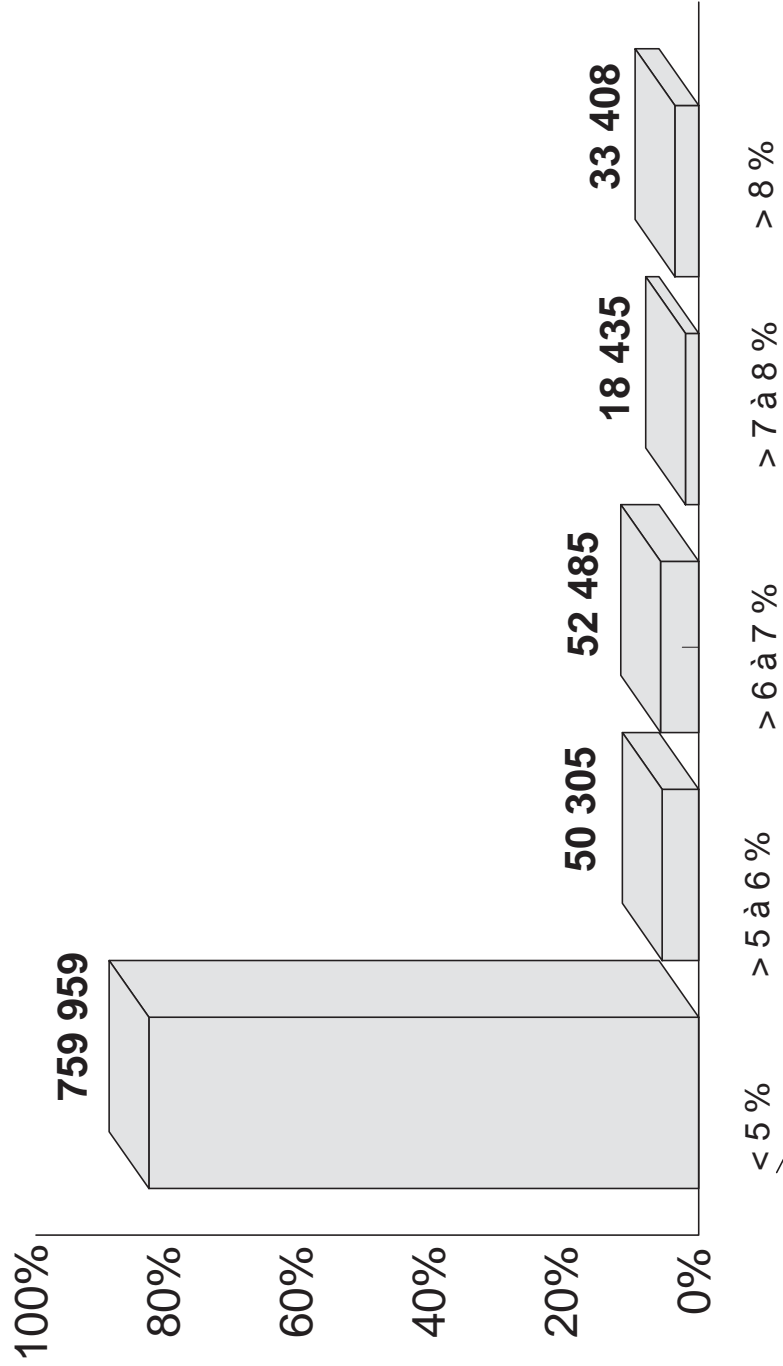
REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS EN KF

(Encours total estimé au 01/01/2000 : 914 592 KF)



- 26 -

BUDGET GENERAL
REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR TAUX D'INTERET EN KF



(Encours total estimé au 01/01/2000 : 914 592 KF)

II - Annuité de remboursement de la dette - Evolution depuis 1994

Source : CA sauf 1999

A - Annuité brute de remboursement de la dette en KF (y compris frais financiers)

	1994		1995		1996		1997		1998		Estimation CA 1999	
	Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs	
Budget principal	174 044		365 826		307 738		295 205		267 755		269 167	
Budget Eaux	9 832		12 005		6 347		16 744		9 727		5 175	
Budget Assainissement	29 121		22 309		24 118		22 533		16 301		25 580	
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	213		102		57		63		63		103	
Budget Déchets											1 799	
Tous budgets	213 210		400 242		338 260		334 545		293 846		301 824	

Source : CA sauf 1999

**B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme -
Remboursements anticipés temporaires CLTR en KF**

	1994		1995		1996		1997		1998		Estimation CA 1999	
	Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs		Valeurs	
Budget principal	8 982		200 710		144 104		133 423		106 439		107 138	
Budget Eaux	2 406		5 164		0		10 990		4 172		0	
Budget Assainissement	14 754		7 219		9 291		7 486		1 599		11 000	
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	107		0		0		0		0		0	
Budget Déchets											542	
Tous budgets	26 249		213 093		153 395		151 899		112 210		118 680	

Source : CA sauf 1999

C - Annuité de remboursement de la dette récupérable (en KF)

	1994		1995		1996		1997		1998		Estimation CA 1999	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	17 302		13 790	- 20,3	15 077	9,3	15 134	0,4	14 136	- 6,6	9 375	- 33,7

D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux (en KF)

	1994		1995		1996		1997		1998		Estimation CA 1999	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	69		117	69,6	0		0		0		0	
Budget Eaux	0		3		0		0		0		0	
Budget Assainissement	0		3		0		0		0		0	

E - Annuité de remboursement nette (en KF)

	1994		1995		1996		1997		1998		Estimation CA 1999	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	147 691		151 209	2,4	148 557	- 1,8	146 648	- 1,3	147 180	0,4	152 654	3,7
Budget Eaux	7 426		6 838	- 7,9	6 347	- 7,2	5 754	- 9,3	5 555	- 3,5	5 175	- 6,8
Budget Assainissement	14 367		15 087	5,0	14 827	- 1,7	15 047	1,5	14 702	- 2,3	14 580	- 0,8
Budget Forêts	106		102	- 3,8	57	- 44,1	63	10,5	63	0,0	103	63,5
Budget Déchets											1 257	100,0
Tous budgets	169 590		173 236	2,1	169 788	- 2,0	167 512	- 1,3	167 500	- 0,0	173 769	3,7